

RAPPORT DU ONZIÈME

# Forum mondial sur la diversité biologique

*Explorer la synergie entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique*

Buenos Aires, Argentine



RAPPORT DU ONZIÈME

# Forum mondial sur la diversité biologique

*Explorer la synergie entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique*

Buenos Aires, Argentine

**Sous la direction de**

Brett M. Orlando

Lesley Smeardon

**Convoqué par**

UICN – Union mondiale pour la nature

World Resources Institute (WRI)

African Centre for Technology Studies (ACTS)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Comité national argentin pour l'UICN

Réseau Action Climat – Amérique latine

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

Biodiversity Action Network (BIONET)

Indigenous Peoples Biodiversity Network (IPBN)

**En collaboration avec le**

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

**Organisé avec l'aide financière de :**

La Fondation MacArthur

La Direction du développement et de la coopération (DDC, Suisse)

L'UICN – Union mondiale pour la nature

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement

# UICN

Union mondiale pour la nature



La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni

Droits d'auteur : ©1999 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN - Union mondiale pour la nature. Octobre 1999. *Rapport du Onzième Forum mondial sur la diversité biologique: Explorer la synergie entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique*. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

ISBN : 2-8317- 0496-0

Couverture : tm design, inc.

Produit par : UICN-Bureau de Washington

Traduit par : Danièle Devitre

Imprimé par : J.B. Deschamps inc.

Disponible auprès de : UICN – Union mondiale pour la nature  
Bureau de Washington  
1630 Connecticut Ave, NW 3rd Floor  
Washington DC 20009 États-Unis  
Tél. : ++1 202 387 4826  
Télééc. : ++1 202 387 4823  
Courriel : [postmaster@iucnus.org](mailto:postmaster@iucnus.org)  
Site Web : <http://www.iucnus.org>

Services des publications de l'UICN  
219c Huntingdon Road  
Cambridge CB3 0DL Royaume-Uni  
Tél. : ++44 1223 277894  
Télééc. : ++44 1223 277175  
Courriel : [iucn-psu@wcmc.org.uk](mailto:iucn-psu@wcmc.org.uk)

UICN – Union mondiale pour la nature  
Division de coordination des politiques  
concernant la biodiversité  
28, rue Mauverney  
1196 Gland, Suisse  
Tél. : ++41 22 999 0001  
Télééc. : ++41 22 999 0002  
Courriel : [gbf@iucn.org](mailto:gbf@iucn.org)  
Web FMD : <http://www.gbf.ch>

# TABLE DES MATIÈRES

## Première partie : Historique du Forum et questions émergent de la 11<sup>e</sup> session

Introduction .....	7
<b>La question des changements climatiques.....</b>	<b>7</b>
Efforts internationaux déployés pour lutter contre les changements climatiques	
La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	
Le Protocole de Kyoto	
<b>Coordonner les agendas des changements climatiques et de la biodiversité .....</b>	<b>10</b>
La vulnérabilité des écosystèmes et des espèces aux changements climatiques	
Améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques	
Utiliser la biodiversité pour atténuer les changements climatiques	
<b>Établir le lien entre les conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique.....</b>	<b>12</b>
Les programmes thématiques	
Stratégies nationales et communication	
Incitations financières et économiques	
<b>Le Forum mondial sur la diversité biologique (FMD)...</b>	<b>14</b>
La 11 <sup>e</sup> session du Forum mondial sur la diversité biologique	
<b>Questions émergent du FMD11 .....</b>	<b>17</b>
Les forêts dans le contexte des changements climatiques	
Diversité biologique, changements climatiques et finances	
Coordonner les stratégies et plans d'actions nationaux	
Utilisation durable et changements climatiques	
<b>Épilogue.....</b>	<b>19</b>
<b>Notes .....</b>	<b>20</b>

## Deuxième partie : Rapport du Forum

<b>Séance plénière inaugurale .....</b>	<b>23</b>
<b>Les forêts et les changements climatiques.....</b>	<b>24</b>
Les exposés	
Questions émergentes	
<b>Biodiversité, changements climatiques et finances.....</b>	<b>27</b>
Les exposés	
Questions émergentes	
<b>Stratégies et plans d'action nationaux .....</b>	<b>30</b>
Les exposés	
Questions émergentes	
<b>Utilisation durable et changements climatiques.....</b>	<b>32</b>
Les exposés	
Questions émergentes	
<b>Séance plénière de clôture .....</b>	<b>35</b>

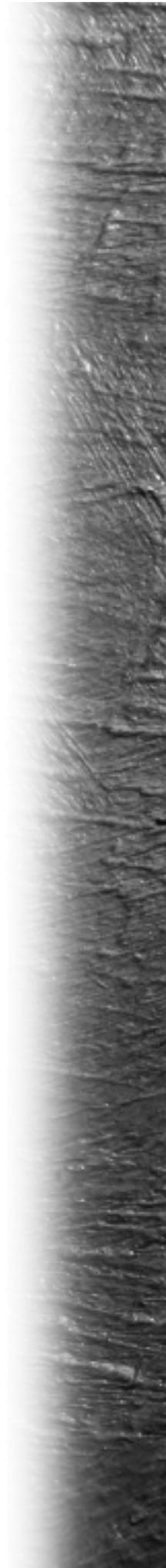
## Troisième partie : Annexes

<b>Annexe 1: Déclaration du FMD.....</b>	<b>39</b>
<b>Annexe 2: Liste des participants .....</b>	<b>41</b>



# **P**REMIÈRE **P**ARTIE

**Historique du Forum et questions  
émergeant de la 11<sup>e</sup> session**







## INTRODUCTION

En 1896, le professeur Svante Arrhenius publiait un article dans le *Philosophical Magazine and Journal of Science* où il émettait la théorie suivante : la combustion, à grande échelle, de combustibles fossiles (qui avaient fait leur apparition durant la révolution industrielle) pourrait augmenter les concentrations de gaz captant la chaleur dans l'atmosphère et ainsi élever la température à la surface de la Terre. Plus de 100 ans plus tard, tout semble indiquer que le professeur Arrhenius était, au moins partiellement, dans le vrai.

Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'année 1998 a été la plus chaude de l'histoire depuis 1860, couronnant une tendance au réchauffement constatée 20 années de suite. Les températures mondiales ont dépassé les températures du siècle passé de près de 0,7°C. Les 10 années les plus chaudes ont été enregistrées depuis 1983 et les sept les plus chaudes depuis 1990<sup>i</sup>.

L'année 1998 a également été le théâtre d'un des plus graves phénomènes El Niño de mémoire récente. El Niño a influencé le climat du globe tout entier, jouant un rôle dans les incendies de forêts en Indonésie et au Brésil, dans la sécheresse au Guyana et en Papouasie-Nouvelle-Guinée, dans les inondations de Chine, du Bangladesh, de l'Équateur, du Pérou et du Kenya. En Chine, les inondations ont causé la mort de 3000 personnes tandis qu'au Bangladesh, trois inondations graves en deux mois ont recouvert 50% du pays de trois mètres d'eau pendant des périodes prolongées. En Amérique centrale, les inondations et les glissements de terrain catastrophiques, provoqués par le cyclone Mitch, ont tué plus de 9000 personnes, en ont déplacé 2,4 millions et ont détruit plus de 130 000 habitations<sup>ii</sup>.

Il faut, de plus, imputer à El Niño une vague de températures superficielles élevées dans de nombreux océans, en 1997-1998, ainsi que l'un des épisodes de décoloration des coraux les plus étendus et les plus graves de l'histoire moderne.

Le phénomène El Niño et ses conséquences nous ont rappelé les relations étroites qui existent entre le climat, les ressources naturelles et la population et nous renvoient à l'une des questions les plus importantes auxquelles doivent répondre les décideurs politiques d'aujourd'hui – dans quelle mesure les activités humaines ont-elles influencé le réchauffement de la Terre depuis 100 ans? Bien que la différence entre changements induits par l'homme et variabilité naturelle doive encore être établie, les scientifiques s'accordent de plus en plus à penser que les activités humaines ont une influence perceptible sur le climat mondial.

C'est dans ce contexte que de nombreuses organisations, notamment des organisations non gouvernementales (ONG) et des institutions internationales, ont convoqué ensemble la 11<sup>e</sup> session du Forum mondial sur la diversité biologique qui a eu lieu durant la quatrième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en novembre 1998. Ce Forum s'est efforcé d'aborder des questions écologiques, économiques, institutionnelles et sociales clés, en rapport avec les changements climatiques.

La première partie du présent rapport examine comment les changements climatiques affectent les écosystèmes, les espèces et les êtres humains. Les événements qui ont conduit au 11<sup>e</sup> FMD, les thèmes et les enjeux principaux qui émergent du Forum y sont également abordés. La deuxième partie contient un rapport complet de chacun des quatre ateliers ainsi que des plénières d'inauguration et de clôture du Forum.

## LA QUESTION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Il est généralement admis que la quantité de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère est sur la pente ascendante. Le dioxyde de carbone, en particulier, a augmenté de 30% depuis 200 ans, essentiellement en conséquence des changements d'affectation des terres (par exemple le déboisement) et de la combustion de combustibles fossiles tels que le charbon, le pétrole et le gaz naturel (par exemple pour les automobiles, l'industrie et la production d'électricité). Si les tendances persistent, la concentration de dioxyde de carbone dans l'atmosphère doublera au cours du 21<sup>e</sup> siècle pour augmenter

encore par la suite. Les concentrations d'autres gaz à effet de serre augmenteront également au 21<sup>e</sup> siècle en raison, principalement, des activités anthropiques.

L'accumulation de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraînera une élévation de la température moyenne de surface de la Terre. Actuellement, selon les meilleures estimations, on pense que la température moyenne de la surface du globe augmentera de 1 à 3,5 °C d'ici 2100 (par rapport à 1990) et continuera de s'élever par la suite. Le temps de résidence dans l'atmosphère de la plupart des gaz à effet de serre est prolongé. En conséquence, même si les émissions issues d'activités anthropiques cessaient immédiatement, l'effet des émissions passées accumulées persisterait pendant des siècles<sup>iii</sup>.

### **Efforts internationaux déployés pour lutter contre les changements climatiques**

C'est à la première Conférence mondiale sur le climat, en 1979, que les changements climatiques sont apparus comme un problème grave méritant une action au niveau international. La Conférence, dans une déclaration, appela les gouvernements du monde entier à empêcher que d'éventuels changements climatiques d'origine anthropique ne viennent menacer le bien-être de l'humanité.

Une meilleure connaissance du climat mondial et la preuve que les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone augmentaient conduisirent le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM) à créer le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en 1988. Le GIEC fut chargé d'évaluer l'état actuel des connaissances scientifiques sur l'évolution du climat ainsi que les effets écologiques et sociaux potentiels de cette évolution et de préparer un cadre de mesures pour favoriser l'atténuation des changements climatiques et la capacité d'adaptation aux changements<sup>iv</sup>.

En 1990, le GIEC publia son premier rapport d'évaluation sur les changements climatiques qui confortait la base scientifique des changements climatiques. Le rapport notait aussi que la combustion de combustibles fossiles par les véhicules et les activités industrielles était l'une des principales sources d'émissions anthropiques de dioxyde de carbone. Le rapport reconnaissait aussi la contribution historique, actuelle et future des forêts et des modes d'occupation des sols aux changements climatiques<sup>v</sup>. S'appuyant sur le rapport du GIEC, l'Assemblée générale des Nations

Unies institua, en 1990, le Comité intergouvernemental de négociation chargé d'entamer les négociations en vue de la conclusion d'une Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

### **La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

À la Conférence des Nations Unies de 1992 sur l'environnement et le développement (le Sommet de la Terre de Rio), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fut signée par 154 gouvernements. L'objectif de la Convention est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. La Convention demande aux Parties d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable<sup>vi</sup>.

La Convention divise le monde en deux groupes : les pays développés (visés à l'Annexe I) qui sont les premiers responsables des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique ; et les pays en développement (non visés à l'Annexe I) qui seront, à l'avenir, responsables d'une proportion croissante des émissions d'origine anthropique. Le groupe visé à l'Annexe I comprend 39 pays, à savoir les États-Unis, le Canada, les pays de l'Union européenne, le Japon, l'Australie, la Pologne et la Russie. La Convention précise que les deux groupes ont des responsabilités communes mais différenciées vis-à-vis de la question des changements climatiques.

Parmi leurs responsabilités communes, les Parties à la Convention ont l'obligation de publier des inventaires nationaux des émissions anthropiques par leurs sources et de l'absorption par leurs puits de tous les gaz à effet de serre<sup>vii</sup>. Elles se sont aussi engagées à élaborer des stratégies nationales contenant des mesures qui visent à atténuer les changements climatiques et à faciliter l'adaptation à ces changements, et à tenir compte des changements climatiques dans leurs politiques sociales, économiques et environnementales. En outre, les Parties sont appelées à promouvoir la gestion rationnelle, la conservation et le renforcement des puits de gaz à effet de serre, notamment les forêts et tous les autres écosystèmes terrestres, côtiers et marins.

Les Parties ont désigné le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comme mécanisme financier provisoire. En outre, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît le concept d'«activités exécutées conjointement» dans le cadre duquel les Parties, agissant sous les auspices de la Convention, acceptent volontairement d'entreprendre des projets pour réduire, éviter ou séquestrer des émissions de gaz à effet de serre. Lors d'une réunion ultérieure, une phase pilote a été ouverte afin de mettre à l'essai les activités exécutées conjointement.

Reconnaissant leurs responsabilités historiques et, en conséquence, différenciées, vis-à-vis de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, les pays développés se sont engagés, au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à ramener volontairement leurs émissions aux niveaux de 1990 d'ici 2000. La Convention a donné instruction à la première Conférence des Parties de déterminer si les engagements des pays industrialisés étaient suffisants.

Trois ans plus tard, les émissions, dans la plupart des pays développés, dépassaient toujours les niveaux de 1990 et, dans certains cas, continuaient d'augmenter régulièrement. À la première Conférence des Parties, en 1995, les Parties ont reconnu que les engagements volontaires étaient insuffisants et ont adopté le Mandat de Berlin qui demandait d'entamer un processus de renforcement des engagements des Parties visées à l'Annexe I dans la période d'après 2000. Un organe subsidiaire distinct, le Groupe spécial sur le Mandat de Berlin, a été créé et chargé de rédiger un protocole pour adoption à la troisième Conférence des Parties, en 1997. Les débats du Mandat de Berlin ont été étayés par la publication du deuxième Rapport d'évaluation du GIEC, en 1995, qui concluait : «à l'évidence, il semble que l'homme ait une influence perceptible sur le climat mondial»<sup>viii</sup>.

## Le Protocole de Kyoto

Le 11 décembre 1997, les délégués de 160 pays ont adopté le Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Protocole est un appel à prendre les premiers engagements juridiquement contraignants pour réduire les concentrations de dioxyde de carbone et autres émissions de gaz à effet de serre. Les engagements de chaque pays varient, mais le Protocole demande une réduction globale de 5% par rapport aux niveaux de 1990. Les pays qui ont pris des engagements sont les Parties visées à l'Annexe I de la Convention. Les pays en développement (non visés à l'Annexe I) n'ont pas d'engagements.



Pour tenir compte des circonstances nationales, chaque pays visé à l'Annexe I a adopté un objectif spécifique de réduction des gaz à effet de serre. Par exemple, le Japon s'est engagé à réduire ses émissions de 6%, les États-Unis de 7%, tandis que l'Union européenne en tant que groupe s'est engagée à une réduction de 8%. Tous les pays visés à l'Annexe I n'ont pas accepté de réduction : l'Australie, par exemple, a été autorisée à augmenter ses émissions de 8% par rapport au niveau de 1990<sup>ix</sup>.

Les réductions doivent être accomplies pendant la durée de la «période d'engagement» de 2008 à 2012. Ce délai de cinq ans a été fixé afin d'accroître la souplesse du calendrier des réductions. Par exemple, les émissions du Japon peuvent dépasser l'objectif décidé de 6% dans l'une quelconque des années de la période d'engagement tant que la moyenne pour les cinq années ne dépasse pas 6%. Le Protocole demande des inventaires des six principaux gaz à effet de serre<sup>x</sup>.

Pour satisfaire à leurs engagements au titre du Protocole, les pays visés à l'Annexe I ont différentes options. Ils peuvent :

- prendre des mesures nationales pour réduire les émissions de leurs secteurs industriels, par exemple en remplaçant les combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelable ;

- prendre des mesures nationales dans le secteur des forêts en adaptant un ensemble limité d'activités – boisement et reboisement, qui comptent comme des réductions et déboisement qui compte comme une émission ;
- utiliser trois mécanismes de marché créés par le Protocole. Deux d'entre eux (l'échange de droits d'émissions et l'échange d'unités de réduction des émissions découlant de projets) permettent aux pays visés à l'Annexe I d'acquérir, céder ou échanger des unités d'émission et de réduction des gaz à effet de serre avec d'autres pays visés à l'Annexe I. Le troisième – le Mécanisme pour un développement « propre » – autorise les pays visés à l'Annexe I à acquérir ou à échanger des unités de réduction des émissions découlant de projets avec des pays non visés à l'Annexe I.

## COORDONNER LES AGENDAS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE LA BIODIVERSITÉ

### La vulnérabilité des écosystèmes et des espèces aux changements climatiques

On estime que les changements climatiques sont l'une des principales menaces pesant sur la biodiversité tant au niveau des espèces que des écosystèmes. La raison principale en est que, selon les prévisions, le rythme actuel des changements climatiques mondiaux serait le plus rapide depuis 10 000 ans. La situation est aggravée par le fait que les humains ont modifié la structure de beaucoup d'écosystèmes de la planète les rendant ainsi plus vulnérables à tout nouveau changement. En outre, la pollution et d'autres effets indirects de l'utilisation des ressources naturelles ont augmenté depuis les débuts de la révolution industrielle. Il est probable que beaucoup d'écosystèmes ne pourront pas s'adapter au stress supplémentaire des changements climatiques sans y perdre quelques-unes des espèces qu'ils contiennent ou certains services qu'ils procurent.

Dans son deuxième rapport d'évaluation, le GIEC présente une étude complète et fiable sur les impacts potentiels des changements climatiques sur les écosystèmes<sup>xi</sup>. Selon le GIEC, les changements climatiques régionaux modifieront profondément les fonctions des forêts et leur composition. Environ un tiers des forêts de la planète subiront des bouleversements dans leur composition en

espèces et certaines forêts pourraient totalement disparaître. Certaines espèces, dont l'aire de répartition climatique est limitée au sommet des montagnes, pourraient s'éteindre avec la disparition de leur habitat.

Les changements climatiques auront, semble-t-il, des effets graves sur les processus de désertification, du moins dans certaines régions. Là où le milieu s'assèche et où la dégradation des sols est aggravée par l'érosion et le compactage, il est probable que la désertification sera irréversible. Le cycle hydrologique mondial devrait s'accélérer suite aux changements climatiques, ce qui pourrait avoir des impacts marqués sur les ressources régionales en eau, notamment dans les régions où des problèmes graves de quantité et de qualité de l'eau se posent déjà, par exemple dans les zones côtières basses, dans les deltas et dans les petites îles.

La distribution géographique et l'étendue des zones humides seront probablement modifiées et certaines études régionales laissent à penser que les changements climatiques entraîneront une perte de superficie des zones humides. L'élévation du niveau des mers et les changements dans le régime des tempêtes pourraient provoquer l'érosion des littoraux et des habitats associés, une salinité accrue dans les estuaires et les aquifères d'eau douce, une modification du régime des marées dans les rivières et les baies et une plus grande fréquence des inondations côtières. Les écosystèmes côtiers tels que les récifs coralliens, les mangroves et les zones humides côtières sont particulièrement menacés. Certaines espèces seront plus vulnérables aux changements climatiques et même celles qui sont capables de tolérer les changements devront faire face à une diversité de nouveaux concurrents, prédateurs, maladies et espèces exotiques contre lesquels elles n'ont pas de défenses naturelles. Enfin, le carbone stocké dans les forêts et les zones humides, notamment les tourbières en transition, sera probablement libéré sous forme de CO<sub>2</sub>, renforçant l'effet de serre.

On pense que les changements climatiques entraîneront une incidence accrue des inondations et des événements extrêmes tels que les cyclones et les vents violents. Dans le cas des inondations, des centaines de milliers de résidents des zones côtières et des millions d'autres personnes à travers le monde, courent un risque accru d'inondations occasionnelles dues à des tempêtes. La faim et la famine risquent aussi de s'aggraver en certains endroits vu la structure changeante de la production et la conjugaison d'autres impacts défavorables pour l'agriculture côtière et les infrastructures de développement. Les communautés qui luttent actuellement pour améliorer leur subsistance

n'en seront que plus vulnérables aux changements climatiques. En conséquence, la lutte contre les changements climatiques doit être au cœur des efforts de conservation de l'intégrité et de la diversité de la nature ainsi que de l'utilisation équitable et durable des ressources naturelles.

## **Améliorer la capacité d'adaptation aux changements climatiques**

Bien que les changements et la variabilité du climat mettent en danger les écosystèmes et les espèces ainsi que les systèmes économiques et sociaux, ils offrent aussi de nouvelles avenues. L'adaptation est un moyen important de protéger les systèmes écologiques, économiques et sociaux. Les mesures prises pour s'adapter et pour atténuer les effets des changements climatiques renforcent la résistance de systèmes vulnérables et réduisent les risques de dommages aux systèmes humains et naturels provenant des changements et de la variabilité du climat<sup>xii</sup>.

En 1998, le cyclone Mitch a dévasté des établissements humains, anéanti des économies nationales et locales et déplacé des dizaines de milliers de personnes. Au Bangladesh et en Chine, les inondations ont eu un effet semblable. La plupart du temps, les régions les plus touchées sont des régions où le milieu naturel était déjà le plus dégradé et la population la plus vulnérable est celle qui dépend le plus des ressources, en particulier les femmes et les enfants. En revanche, les aires protégées ainsi que d'autres zones au bénéfice de régimes de gestion efficaces, ont démontré leur aptitude à servir de tampon au moins contre quelques-uns des effets néfastes.

On peut donc dire aujourd'hui que de bonnes méthodes de conservation et de gestion pourraient être le moyen le plus pratique et le plus avantageux de lutter contre les variations et les changements futurs du climat. Elles tiendront compte de la fragilité de la santé, des écosystèmes et des systèmes socio-économiques humains ainsi que du rôle des communautés dans le but d'améliorer notre aptitude à faire face aux effets néfastes des variations et des changements du climat.

## **Utiliser la biodiversité pour atténuer les changements climatiques**

La transformation et la dégradation des forêts et des écosystèmes de prairie ne sont pas seulement des moteurs de l'extinction des espèces et de la disparition de fonctions et services essentiels des écosystèmes, elles contribuent aussi aux changements climatiques<sup>xiii</sup>. Pendant des siècles, avant le 18<sup>e</sup> siècle, le carbone stocké dans les éco-

systèmes terrestres était libéré au rythme de la transformation des forêts et des prairies tempérées en exploitations agricoles. Aujourd'hui, en raison essentiellement du déboisement des régions tropicales, la libération de carbone par les activités terrestres est sans doute plus forte que jamais. Elle était responsable d'environ 16% des flux de carbone dans l'atmosphère en 1991<sup>xiv</sup>. Dans les années qui viennent, le déboisement continuant de progresser, les émissions de CO<sub>2</sub> découlant de changements d'affectation des terres devraient continuer de s'amplifier.

La conservation des forêts offre, en conséquence, l'occasion de protéger la biodiversité et de ralentir la cadence des changements climatiques. Les forêts anciennes de pins de Douglas, dans la région du Pacifique Nord-Ouest des États-Unis, sont un habitat de reproduction et de nourrissage d'importance critique pour toute une gamme d'espèces telles que la chouette tachetée et l'autour des palombes mais elles sont aussi parmi les puits de carbone les plus efficaces.

C'est en Russie et au Canada que l'on trouve la majeure partie des forêts boréales du monde ce qui fait de ces deux nations des puits de carbone d'importance critique. Toutefois, tout nouveau déboisement, toute nouvelle dégradation de ces forêts pourraient créer une importante source d'émission. Les mêmes forêts abritent des espèces animales menacées d'extinction et sont les territoires traditionnels de populations autochtones. Le potentiel de séquestration du carbone, les régions de forêts menacées et les « points chauds » de la biodiversité se recouvrent souvent, en particulier dans les pays en développement, ce qui offre des possibilités de synergie entre différentes préoccupations<sup>xv</sup>.

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques engage les pays à promouvoir la gestion durable et la conservation des forêts ainsi que d'autres écosystèmes terrestres et marins. Le Protocole de Kyoto pourrait encourager les mesures de restauration, de protection et de conservation des forêts et d'autres écosystèmes, tant dans les pays industrialisés qu'en développement mais il reste beaucoup à faire pour garantir que les valeurs écologiques et sociales des forêts et de la biodiversité reçoivent l'attention qu'elles méritent dans l'application de la Convention et de son Protocole de Kyoto. Le tableau 1 donne une liste des articles pertinents du Protocole de Kyoto concernant les forêts et les changements d'affectation des terres.

## Tableau I Le Protocole de Kyoto : changements d'affectation des terres et foresterie

### Articles relatifs aux changements d'affectation des terres et à la foresterie

**3.3** Définit les activités que peuvent mener les pays industrialisés pendant la durée de la période d'engagement de 2008 à 2012 pour obtenir des réductions d'émissions, notamment par le boisement, le reboisement et le déboisement depuis 1990.

**3.4** Précise que la Conférence des Parties pourrait, par la suite, inclure des activités supplémentaires telles que la sylviculture et la gestion des forêts pour obtenir des réductions d'émissions.

**6 et 17** Ils décrivent la cession et l'acquisition d'unités de réduction des émissions découlant de projets et l'échange de droits d'émissions entre pays industrialisés.

Ces articles autorisent les pays industrialisés à échanger leurs droits d'émissions avec d'autres pays industrialisés.

L'article 6 décrit l'échange d'unités de réduction des émissions découlant de projets et fait explicitement référence au renforcement du stockage de carbone et à la réduction des émissions, notamment en ralentissant le déboisement et par la plantation d'arbres.

**12** Décrit le Mécanisme pour un développement « propre ». Il permet aux pays industrialisés de parvenir aux réductions par l'intermédiaire de projets dans les pays en développement. Il n'est pas fait explicitement mention de changement d'affectation des terres et de projets de foresterie de sorte qu'il n'est pas certain que de tels projets seront autorisés.

## ÉTABLIR LE LIEN ENTRE LES CONVENTIONS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Actuellement, l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et celle de la Convention sur la diversité biologique (CDB) sont essentiellement parallèles et non complémentaires alors que les liens entre les deux traités sont profonds. C'est ainsi que les objectifs de la CDB – qui comprennent la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages – ont peu de chance d'être réalisés hors du contexte de l'évolution du climat. En outre, il existe des synergies positives qui peuvent être mises à profit et des conséquences négatives qu'il convient d'éviter en appliquant les deux accords de façon complémentaire. Enfin, certains liens institutionnels peuvent être approfondis pour éviter toute redondance et faire des économies d'échelle dans l'application. Les Parties à la CDB et les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont la possibilité d'établir des liens de complémentarité dans plusieurs domaines, notamment : (1) les programmes thématiques ; (2) les stratégies nationales et la communication ; (3) les incitations financières et économiques.

### Les programmes thématiques

#### Les forêts

Les forêts sont considérées, logiquement, comme le grand thème que la CDB et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont, fondamentalement, en commun. L'Article 4 (d) de cette Convention appelle explicitement les Parties à promouvoir la gestion durable et la conservation des forêts et d'autres écosystèmes naturels qui servent de puits de gaz à effet de serre. Le Protocole de Kyoto reconnaît un ensemble limité d'activités forestières – boisement, reboisement et déboisement – qui pourraient être utilisées par les pays industrialisés afin de satisfaire leurs engagements juridiquement contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En outre, le Protocole prévoit la possibilité d'incorporer, dans le cadre général, des activités supplémentaires en matière de foresterie et de changement d'affectation des terres, telles que des pratiques d'aménagement des forêts et des terres.

Ces activités forestières ne sont toutefois pas clairement définies, ce qui laisse craindre que les pays n'adoptent un point de vue trop étroit vis-à-vis des forêts et d'autres écosystèmes naturels, ne leur attachant de valeur que pour leur rôle de puits de carbone. Cela risquerait de favoriser des politiques encourageant les plantations forestières à croissance rapide, en monoculture, au détriment de la conservation et du renforcement de la biodiversité.

La CDB s'est dotée d'un programme de travail qui englobe la recherche, les critères et indicateurs et les technologies de développement nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité des forêts. Le programme a pour objectifs d'élaborer des mesures et instruments afin de renforcer l'intégration des principes de la Convention dans les programmes nationaux de foresterie et d'occupation des sols ; de déterminer des mécanismes financiers pour ces activités ; et de contribuer aux activités en cours d'autres processus internationaux, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les Parties à CDB ont pris note, à la COP4, de l'impact potentiel des activités énumérées dans le Protocole de Kyoto sur la diversité biologique des forêts et d'autres écosystèmes et ont demandé au « Secrétaire exécutif de renforcer les liens avec, en particulier, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto,... de manière que les activités d'exécution et les arrangements institutionnels soient à l'avantage mutuel des intéressés »<sup>xvi</sup>.

### La biodiversité marine et côtière

On considère que les écosystèmes coralliens sont extrêmement sensibles aux changements climatiques car de nombreux coraux vivent à la limite supérieure de leur thermorésistance. Ces écosystèmes assurent une diversité de biens et services à la société par le biais d'activités telles que le tourisme et la pêche ou par la protection des littoraux. Cependant, de nombreuses activités anthropiques les soumettent à un stress permanent. L'année 1997-1998 a été le témoin d'un des épisodes de décoloration des coraux les plus graves de

l'histoire moderne, consécutif à une augmentation des températures de surface des océans. Toutes les grandes régions de récifs du monde ont subi cette décoloration à l'exception de l'océan Pacifique central.

Les Parties à la CDB ont pris note, à la COP4, de cette aggravation de la décoloration des coraux et de ses liens possibles avec les changements climatiques. Elles ont demandé à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'analyser le phénomène et de présenter un rapport à la Conférence suivante des Parties à la CDB. Les Parties ont également invité les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à aborder d'urgence cette question dans leurs délibérations<sup>xvii</sup>.

L'Article 2 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît explicitement l'importance des écosystèmes naturels et engage les Parties à traiter le problème des changements climatiques de manière que « les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques ». La vulnérabilité aux changements climatiques des pays qui possèdent des récifs coralliens, tels que les petits États insulaires en développement, est reconnue dans les Articles 4.8 et 4.9. Ces dispositions demandent que l'on tienne dûment compte, dans la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques, de toutes les mesures nécessaires pour répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques<sup>xviii</sup>.

### Stratégies nationales et communication

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la CDB (de même que la Convention sur la lutte contre la désertification) engagent leurs Parties à préparer des stratégies et plans d'action nationaux afin de mettre les différents traités en œuvre. Dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, toutes les Parties, qu'il s'agisse de pays industrialisés ou en développement, sont priées d'élaborer des « systèmes de communication nationaux » qui contiennent des inventaires des émissions de gaz à effet de serre (provenant des activités industrielles et des changements d'affectation des terres) et de l'absorption des gaz à effet de serre par leurs puits. En outre, les Parties ont accepté d'adopter des programmes nationaux en vue d'atténuer les changements climatiques et d'élaborer des stratégies d'adaptation à leurs impacts.

Dans son Article 6, la CDB demande aux Parties d'élaborer des stratégies nationales de la biodiversité et d'intégrer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans



les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents. La Convention sur la lutte contre la désertification (CLD) appelle ses Parties à intégrer les stratégies de lutte contre la désertification et d'atténuation des effets de la sécheresse dans les politiques nationales pour le développement durable. Dans le cadre de la CDB comme de la CLD, cette mesure s'applique à des plans, programmes et politiques qui sont conçus pour mettre en œuvre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto.

Depuis l'adoption de ces traités et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, la capacité de planification et d'application de nombreux pays est soumise à rude épreuve et fragmentée. Pour améliorer l'efficacité et la synergie en matière d'application, il serait opportun d'étudier des moyens d'harmoniser la communication et les obligations d'établissement des rapports entre les trois conventions. La CDB a pris des mesures, avec d'autres conventions relatives à la biodiversité, afin d'explorer la possibilité d'adopter des programmes de travail conjoints et d'élaborer des systèmes d'information intégrés pour que tous les accords disposent de l'information technique et scientifique pertinente<sup>xix</sup>.

### **Incitations financières et économiques**

La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la CDB sont notamment liées par le fait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) leur sert de mécanisme financier. Le FEM joue un rôle important et clairement défini en finançant les surcoûts des projets réalisés par les pays et bénéfiques à l'environnement au niveau mondial, dans le contexte des deux Conventions. Il faudra cependant d'autres innovations financières pour appliquer ces Conventions.

Avant tout, il importe d'explorer les problèmes et les enjeux communs du point de vue du financement de la lutte contre les changements climatiques et des activités en faveur de la biodiversité à partir de différentes perspectives, en particulier économiques, juridiques et institutionnelles. Ensuite, il est nécessaire de mener un examen plus approfondi du rôle et des fonctions des fonds publics nationaux pour l'environnement, des fonds privés de responsabilité sociale, des normes environnementales et sociales applicables aux agences de crédit à l'exportation et d'éliminer les subventions préjudiciables pour l'environnement.

On a évoqué la possibilité d'élaborer de nouveaux concepts de financement pour la biodiversité dans un cadre plus général de conditions propices, notamment la

sensibilisation du public, une définition plus claire des droits de propriété, le renforcement des systèmes juridiques et la réforme des politiques fiscales, en particulier du point de vue des taxes et des subventions<sup>xx</sup>. Pour ce qui est des changements climatiques, le Protocole de Kyoto demande la création de nouveaux mécanismes de marché afin de faciliter la réduction des émissions de la manière la plus efficace et la plus avantageuse possible. Il est impératif que les nouveaux mécanismes de marché créés par le Protocole de Kyoto n'entraînent pas un appauvrissement de la biodiversité.

## **LE FORUM MONDIAL SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE (FMD)**

Le Forum mondial sur la diversité biologique (FMD), né de la Stratégie mondiale de la biodiversité (WRI, UICN, LPNUE, 1992), a été conçu dans le but de contribuer à mieux comprendre et à mieux mettre en œuvre la Convention sur la diversité biologique (CDB) et d'autres instruments en rapport avec la diversité biologique aux niveaux international, régional et national.

Le Forum mondial sur la diversité biologique (FMD) est un mécanisme indépendant, ouvert et stratégique qui encourage l'analyse, le dialogue et le débat entre parties intéressées, sur des questions d'importance critique relatives à la diversité biologique.

Le Forum :

- sert de cadre pour l'examen de toute la gamme des points de vue, propositions et expériences de toutes les parties prenantes
- établit différents partenariats entre les parties prenantes (y compris les gouvernements, les groupes autochtones, les communautés locales, les ONG et le secteur privé)
- donne l'élan voulu concernant certaines questions et certains domaines clés qui nécessitent une réflexion plus approfondie.

Le Forum a fait ses premiers pas officiels sous les auspices du African Centre for Technology Studies (ACTS) à Nairobi, en janvier 1993. Depuis lors, dix sessions du FMD ont eu lieu. Les thèmes de ces sessions sont décrits dans l'encadré 1.

## Encadré I : Thèmes des sessions précédentes du FMD

- FMD1** – *Gland, Suisse* (octobre 1993) : accueilli par l'UICN, il a examiné les questions clés pour l'avenir de la Convention. Il a eu lieu immédiatement avant la première réunion du Comité intergouvernemental sur la CDB.
- FMD2** – *Nassau, Bahamas* (novembre 1994) : accueilli par le Bahamas National Trust, il a eu lieu immédiatement avant la première réunion de la Conférence des Parties (COP1) à la Convention.
- FMD3** – *Djakarta, Indonésie* (novembre 1995) : accueilli par l'Indonesian Biodiversity Foundation et le Programme du WWF pour l'Indonésie, il a eu lieu immédiatement avant la COP2 de la CDB. La première session régionale du FMD (FMD-Amérique latine) a eu lieu en Colombie, en mai 1996.
- FMD4** – *Montréal, Canada* (août/septembre 1996) : accueilli par la Coalition canadienne pour la biodiversité, le Programme canadien des changements à l'échelle du globe et un certain nombre d'autres organisations, il a eu lieu immédiatement avant la deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. La deuxième session régionale du FMD (FMD1-Afrique de l'Est) a eu lieu au Kenya en septembre 1996.
- FMD5** – *Buenos Aires, Argentine* (novembre 1996) : accueilli par la Fundación Ambiente y Recursos Naturales (FARN), il a eu lieu juste avant la COP3 de la CDB.
- FMD6** – *New York, États-Unis* (avril 1997) : accueilli par Biodiversity Action Network (BIONET), il a exploré les moyens d'incorporer les indicateurs et objectifs dans les rapports nationaux sur l'application de la Convention, qui doivent être remis à la Convention sur la diversité biologique.
- FMD7** – *Harare, Zimbabwe* (juin 1997) : accueilli par le Zimbabwe Trust, il a exploré les synergies entre la CDB et la CITES et a eu lieu immédiatement avant la COP10 de la CITES.
- FMD8** – *Montréal, Canada* (août 1997) : accueilli par UICN-Canada, il a eu lieu immédiatement avant la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques. La troisième session régionale du FMD (FMD2-Afrique de l'Est) a eu lieu à Nairobi, Kenya, du 17 au 19 novembre 1997 et a été accueillie par l'ICRAF.
- FMD9** – *Kyoto, Japon* (décembre 1997) : accueilli par l'UICN, il a eu lieu durant la COP3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a exploré les liens entre la biodiversité et les changements climatiques.
- FMD10** – *Bratislava, Slovaquie* (mai 1998) : accueilli par l'UICN, il a eu lieu immédiatement avant la COP4 de la CDB.

## La 11<sup>e</sup> session du Forum mondial sur la diversité biologique

Après le Congrès mondial de la nature de 1996 à Montréal, Canada, une des initiatives de l'UICN fut de mettre au point une stratégie coordonnée sur les changements climatiques, dans le contexte de la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et de participer plus activement aux débats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du GIEC. Dès le début, s'est instaurée une coopération entre l'UICN et ses membres et partenaires afin d'organiser, en décembre 1997, la 9<sup>e</sup> session du FMD, à Kyoto, Japon, durant la COP3 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le texte, dans l'encadré 2, est un récapitulatif des points forts du FMD9.

En juillet 1998, à Buenos Aires, Argentine, le Comité national argentin pour l'UICN a invité le Conseiller principal de l'UICN pour les politiques sociales à discuter de la possibilité d'organiser une réunion durant la quatrième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Dans la foulée, le Comité national argentin pour l'UICN et l'Initiative de l'UICN sur les changements climatiques, en collaboration avec la Division UICN de coordination des politiques concernant la biodiversité et le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud (SUR), ont accepté de convoquer la 11<sup>e</sup> session du Forum mondial sur la diversité biologique. Un grand nombre d'autres organisations ont bien voulu coparrainer l'événement, notamment certains partenaires traditionnels du FMD tels que World Resources Institute (WRI), African Centre for Technology Studies (ACTS), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Biodiversity Action Network (BIONET) et Indigenous Peoples Biodiversity Network (IPBN), ainsi que de nouveaux partenaires, en particulier le Réseau Action Climat – Amérique latine et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

En collaboration étroite, ces organisations ont convenu des objectifs suivants pour le Forum :

1. Faciliter le dialogue entre les communautés des changements climatiques et de la biodiversité.
2. Déterminer des domaines dans lesquels la collaboration pourrait être renforcée à l'avantage mutuel des deux conventions.

Ensemble, ils ont élaboré un programme pour traiter les principales questions écologiques, économiques, institutionnelles et sociales en rapport avec l'évolution du climat.

Environ 150 personnes de 40 pays ont participé à la 11<sup>e</sup> session du FMD qui a eu lieu du 6 au 10 novembre 1998 à Buenos Aires, Argentine, durant la COP4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (2 au 13 novembre 1998).

## QUESTIONS ÉMERGEANT DU FMD11

Le vendredi 6 novembre 1998, en séance plénière, les représentants des organisations coparrainant le FMD et, notamment, le Comité national argentin pour l'UICN, ont fait quelques remarques d'introduction suivies par les discours des Secrétaires exécutifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CDB. Le discours liminaire a été prononcé par la présidente de la COP4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Secrétaire d'État aux ressources naturelles et au développement durable de l'Argentine, Mme Maria Julia Alsogaray. Un appel à l'action a été lancé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement. La plénière s'est terminée par des exposés sur chacun des quatre thèmes des ateliers du Forum :

- Les forêts dans le contexte des changements climatiques
- La biodiversité, les changements climatiques et les finances
- Coordonner les stratégies et plans d'action nationaux
- L'utilisation durable et les changements climatiques

Les quatre ateliers se sont déroulés le samedi 7 novembre en parallèle, en quatre sessions d'une heure et demie. Le dimanche 8 novembre, avant la clôture du Forum, les organisateurs ont présenté, en plénière, les conclusions et recommandations de chacun des ateliers.

### Les forêts dans le contexte des changements climatiques

Les participants à cet atelier ont reconnu que la destruction et la transformation des forêts et d'autres écosystèmes naturels contribuent de manière non négligeable à l'appauvrissement de la biodiversité et, en partie, au problème des changements climatiques. Les mesures concernant les

## Encadré 2 : Établir le lien entre les changements climatiques et la diversité biologique

Le 6 décembre 1997, 130 participants représentant de nombreuses parties prenantes, y compris des gouvernements, des organisations internationales et des ONG se sont rencontrés à Kyoto, Japon, à l'occasion d'un Forum mondial sur la diversité biologique consacré aux changements climatiques et à la biodiversité qui coïncidait avec la Troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les paragraphes qui suivent récapitulent les principaux points soulevés.

1. Les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques n'ont pas encore réussi à aborder directement la grave menace que les changements climatiques font peser sur la diversité de la vie sur Terre. Les gouvernements devraient, en conséquence, reconnaître que l'appauvrissement de la biodiversité risque d'être accéléré par les changements climatiques.
2. De plus en plus, la recherche démontre que les changements climatiques font courir aux espèces et aux habitats un danger clair et immédiat. Il importe toutefois de pouvoir prévoir avec plus de précision les réactions écologiques possibles aux changements climatiques afin d'élaborer des stratégies d'adaptation.
3. Les projets entrepris dans la phase pilote d'activités exécutées conjointement, dans le contexte du traité sur les changements climatiques, démontrent que les projets de séquestration du carbone dans les forêts peuvent être des éléments viables d'une stratégie d'atténuation des changements climatiques. Certains projets ont fait la preuve qu'ils avaient des avantages non seulement pour le climat mais aussi pour les forêts et la conservation de la diversité biologique.
4. Les dispositions du Protocole de Kyoto telles que l'objectif de réduction « nette », l'échange de droits d'émissions et le Mécanisme pour un développement « propre » sont chargées de promesses mais aussi lourdes de risques pour les objectifs de conservation des forêts. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CDB et la CLD ainsi que la Convention de Ramsar devraient collaborer plus étroitement afin d'instaurer une synergie et de renforcer leur efficacité vis-à-vis de la promotion du développement durable.
5. Les gouvernements, les institutions financières internationales et les organisations non gouvernementales devraient attribuer une haute priorité à la mise au point de la capacité institutionnelle permettant d'appliquer des politiques et des mesures conjointes de lutte contre les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité.

forêts, qui visent à atténuer les changements climatiques, pourraient apporter des avantages substantiels tant du point de vue socio-économique que pour la diversité biologique. Toutefois, le résultat n'est pas garanti. Dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto, si les mesures concernant les forêts ne sont pas appliquées correctement, elles pourraient avoir des impacts néfastes sur les forêts, sur les autres écosystèmes naturels, sur les communautés et sur le système climatique tout entier.

Il est essentiel que les Parties élaborent des lignes directrices claires pour éviter que les mesures concernant les forêts aient des effets défavorables sur la diversité biologique lors de la mise en œuvre des mécanismes de marché de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto. En particulier, il importe d'éviter le remplacement de forêts naturelles par des plantations même si l'on obtient, ce faisant, une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre.

Simultanément, les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à son Protocole de Kyoto devraient chercher à obtenir des avantages pour la conservation de la biodiversité. Le Forum a recommandé que le GIEC, dans son rapport spécial sur les changements d'affectation des terres et la foresterie, évalue les conséquences, pour la biodiversité, des options de foresterie choisies en vue d'atténuer les changements climatiques dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le Mécanisme pour un développement « propre » pourrait faciliter les projets forestiers qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques, à la conservation de la diversité biologique et au développement durable.

## Diversité biologique, changements climatiques et finances

Les participants ont discuté du rôle des incitations financières et économiques vis-à-vis de la promotion des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CDB. Les discussions ont porté sur trois domaines généraux :

- le secteur de l'énergie et les liens avec la conservation
- le Mécanisme pour un développement « propre » du Protocole de Kyoto : questions et problèmes
- les impacts potentiels du secteur privé sur les initiatives concernant la diversité biologique et les changements climatiques.

Dans le premier cas, il a été reconnu que le Fonds pour l'environnement mondial joue un rôle important et clairement défini en finançant la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Il a également été noté que le FEM est peut-être idéalement placé pour poursuivre le débat sur les moyens d'appliquer les deux Conventions de manière complémentaire.

En ce qui concerne les changements climatiques, deux solutions ont été présentées afin de faciliter le financement de l'atténuation des changements climatiques. L'une propose une taxe de 0,25% sur les transactions monétaires internationales afin de produire un capital d'environ 100 à 200 milliards de dollars US par an, dans le but de financer les investissements en faveur d'énergies propres dans les pays industrialisés et en développement. L'autre suggère de prévoir, dans le cadre du Protocole de Kyoto, l'attribution de droits d'émissions en fonction de l'utilisation du carbone par habitant dans une optique de convergence. Il s'agirait de faciliter un passage équitable de technologies à base de combustibles fossiles vers des technologies sans carbone, respectueuses de l'environnement. Globalement, l'atelier a conclu que le secteur privé avait montré sa volonté de participer à la mise en œuvre des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CDB mais qu'il fallait encore établir des règles du jeu claires pour encourager la participation générale du secteur privé.

## Coordonner les stratégies et plans d'action nationaux

Les participants à cet atelier ont pris note de la prolifération d'accords multilatéraux sur l'environnement : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Convention sur la diversité biologique, Convention sur la lutte contre la désertification, Convention de Ramsar et Convention du patrimoine mondial pour n'en nommer que quelques-unes. Ils ont observé que cette pléthore d'accords entraîne une fragmentation de plus en plus marquée du régime international de l'environnement. La capacité de planification et de mise en œuvre de nombreux pays est, en conséquence, soumise à rude épreuve.

Il est recommandé que le régime international de l'environnement soit conçu de manière plus globale et qu'au niveau national, les pays entreprennent de mieux coordonner leurs efforts d'application des différents accords.

Cela supposerait d'explorer les moyens, tels que la conservation des bassins versants, qui permettent simultanément d'atténuer les changements climatiques et d'empêcher l'appauvrissement de la diversité biologique. Il a également été souligné qu'avec la prolifération des accords, les efforts d'application de tel accord pourraient anéantir les objectifs de tel autre – par exemple, le remplacement des écosystèmes de forêts indigènes par des plantations dans le but de séquestrer le carbone.

En simplifiant et en coordonnant les accords aux niveaux national et international, on renforcerait l'importance du régime international de l'environnement au sein du système international de façon à le placer sur un pied d'égalité avec les autres régimes internationaux tels que l'Organisation mondiale du commerce. Les participants à l'atelier ont souligné la nécessité de déterminer des domaines d'intérêt commun pour les plans d'action relevant des trois conventions de Rio. Les mesures prises au niveau local pour améliorer la capacité de résistance des systèmes écologiques et sociaux en encourageant, par exemple, la restauration et/ou la conservation de bassins versants boisés, offrent la possibilité d'atteindre les objectifs en matière de climat, de désertification et de diversité biologique.

En outre, les participants à l'atelier ont invité chaque Conférence des Parties aux conventions de Rio, les Secrétariats des conventions et autres parties prenantes à promouvoir des lignes directrices et trouver des ressources financières pour élaborer et mener des projets et plans d'action en vue d'appliquer ces accords en collaboration. Enfin, pour favoriser la synergie, il serait bon d'établir des mécanismes de communication efficaces entre les différents groupes et parties prenantes travaillant aux trois conventions de Rio, aux niveaux mondial, national et local.

### **Utilisation durable et changements climatiques**

Cet atelier a démontré que certains événements extrêmes tels que les inondations du Bangladesh et de Chine et la décoloration des coraux dans l'océan Indien et dans la mer des Caraïbes ont entraîné un appauvrissement de la biodiversité et sont peut-être le signe indicateur de l'évolution du climat. Pour s'adapter à un monde dont le climat change, les communautés pauvres et celles qui sont tributaires des ressources naturelles sont placées devant des choix difficiles.



Les participants ont proposé d'explorer plus à fond le rôle des instruments juridiques et financiers pour faciliter l'adaptation. Ils ont en outre souligné que, malgré la complexité de la tâche, il fallait déployer un effort concerté pour déterminer la valeur économique des biens et services de la diversité biologique afin de faire reconnaître cette valeur par les décideurs politiques. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des communautés locales et d'encourager la participation active de groupes tels que les communautés autochtones et les femmes, au débat sur les changements climatiques. La participation pleine et entière de toutes les parties prenantes à la conception des stratégies et des mesures est la clé de la réussite pour toute stratégie d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux changements.

## ÉPILOGUE

Le Forum a principalement conclu qu'il est urgent de redoubler d'efforts pour mieux tenir compte des aspects écologiques et sociologiques dans le cadre du programme de lutte contre les changements climatiques. Les participants ont recommandé, en particulier, de tenir compte de la protection de l'intégrité écologique de la nature et de l'aide aux sociétés qui en dépendent dans les délibérations sur les changements climatiques.

Immédiatement après le Forum, les coorganisateur ont rédigé une déclaration dont Fernando Ardura, du Comité national argentin pour l'UICN, a donné lecture, au nom des coorganisateur et participants au FMD, en séance plénière de la 4<sup>e</sup> réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette déclaration est contenue dans l'Annexe 1.

Aux petites heures du samedi 14 novembre, les délégués à la COP4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont adopté le Plan d'action de Buenos Aires. Dans le contexte de ce Plan d'action, les Parties se sont engagées à renforcer l'application de la Convention et à préparer la future entrée en vigueur du Protocole de Kyoto. Le Plan fournit de nouvelles orientations au FEM qui est désigné comme mécanisme financier permanent de la Convention. Il demande aussi aux Parties de faire des progrès réels en matière d'élaboration et de transfert des technologies ainsi que de critères d'identification pour déterminer les impacts néfastes des changements climatiques (articles 4.8 et 4.9). Le Plan instaure enfin un processus visant à réaliser des progrès concernant les mécanismes souples du Protocole de Kyoto.

Après le FMD11, un effort concerté a été lancé afin d'établir un réseau international de gouvernements, ONG, institutions internationales et représentants du secteur privé. Un site Web a été créé afin de faciliter l'échange d'informations et de renforcer le réseau, dans le but de mener des activités conjointes sur les questions et thèmes nombreux mis en lumière par le Forum. Pour toute information, contactez : <http://www.iucnus.org>

### Encadré 3: Quelques dates

2000	CDB, Organe subsidiaire-5, Montréal, Canada
2000	CDB, COP5, Nairobi, Kenya
2000	Les réductions certifiées des émissions, dans les pays non visés à l'Annexe 1, peuvent être portées au crédit dans le cadre du Mécanisme pour un développement « propre »
2000	COP6, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
2000	Le GIEC devrait terminer son rapport spécial sur les changements d'affectation des terres et la foresterie
2001	Troisième rapport d'évaluation du GIEC qui décrira l'état des connaissances scientifiques et les impacts des changements climatiques ainsi que des options d'atténuation
2005	Les pays industrialisés (visés à l'Annexe 1) dans le cadre du Protocole de Kyoto devraient avoir fait des « progrès visibles » pour remplir leurs engagements
2008-2012	Période d'engagement durant laquelle les objectifs de réduction des émissions fixés dans le cadre du Protocole de Kyoto doivent être atteints.

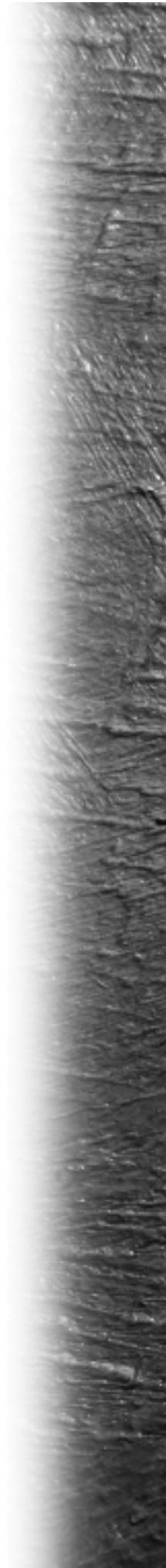


## NOTES

- i. *Température mondiale de surface en 1998 – de loin la plus élevée selon l'OMM*. Déclaration annuelle sur le climat mondial, Organisation météorologique mondiale, Communiqué de presse, 17 décembre 1998.
- ii. Déclaration du professeur G.O.P. Obasi, Secrétaire général, Organisation météorologique mondiale, à la quinzième session du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, San José, Costa Rica, 15 avril 1999.
- iii. *Questions fréquentes sur les changements climatiques*. Programme des Nations Unies pour l'environnement et Organisation météorologique mondiale. Disponible en ligne : <http://www.climate-network.org/USCAN/index.html>
- iv. Alan D. Hecht et Dennis Tirpak. « Framework Agreement on Climate Change : A Scientific and Policy History ». *Climatic Change* 29 (avril 1995) No 4 : 371.
- v. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupe de travail 1. *Changements climatiques. L'évaluation scientifique du GIEC*. Organisation météorologique mondiale et Programme des Nations Unies pour l'environnement ; ed. J.T. Houghton, G. J. Jenkins et J.J. Ephraums. New York : Cambridge University Press 1990.
- vi. Nations Unies. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Disponible en ligne : <http://www.unfccc.de/fccc/conv/conv.htm>
- vii. Selon la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, « on entend par « puits » tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre » et par « source », « tout processus ou activité qui libère dans l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre ». Nations Unies. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. (Nations Unies, New York, 1992). Disponible en ligne : <http://www.unfccc.de/fccc/conv/conv.htm>
- viii. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. *Climate Change 1995: The Science of Climate Change*, ed. Bert Bolin, John Houghton et L. Gylvan Meira Filho. (Rome : décembre 1995).
- ix. L'objectif du Japon est inférieur à celui des États-Unis parce que le Japon a fait valoir qu'ayant un rendement énergétique relativement plus élevé, il lui serait difficile de parvenir à de plus fortes réductions. L'Australie a invoqué sa dépendance par rapport au charbon qui rend toute réduction, ou même stabilisation, aux niveaux de 1990, trop difficile.
- x. Les six principaux gaz à effet de serre sont le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), le méthane (CH<sub>4</sub>), les hydrofluorocarbones (HFC), les perfluorocarbones (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).
- xi. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. « Summary for Policymakers », dans *Climate Change 1995: The Science of Climate Change*. Analyses scientifico-techniques des impacts, adaptation et atténuation des changements climatiques. Contributions du Groupe de travail II au deuxième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
- xii. Joel D. Scheraga et Anne E. Grambsch, « Risks, Opportunities, and Adaptation to Climate Change », *Climate Research* 10 (1998) : 85-95.
- xiii. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Groupe de travail II. *Technologies, Policies and Measures for Mitigating Climate Change*. R.T. Watson, M.C. Zinyowera et R.H. Moss, ed. Technical Paper. (novembre : 1996).
- xiv. World Resources Institute et al., *World Resources 1996-1997* 326-29 (1996).
- xv. Paige Brown, *Climate, Biodiversity, and Forests: Issues and Opportunities Emerging From the Kyoto Protocol*. World Resources Institute et UICN-Union mondiale pour la nature, 1998.
- xvi. Décision IV/7 de la CDB, Diversité biologique des forêts. Organisation des Nations Unies, *Convention sur la diversité biologique*. Disponible en ligne : <http://www.biodiv.org/COPS.html>
- xvii. Décision IV/5 de la CDB, Conservation et utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière et un programme de travail. Organisation des Nations Unies. *Convention sur la diversité biologique*. Disponible en ligne : <http://www.biodiv.org/COPS.html>
- xviii. Organisation des Nations Unies. *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*. Organisation des Nations Unies, New York, 1992. Disponible en ligne : <http://www.unfccc.de/fccc/conv/conv.htm>
- xix. Décision IV/2 de la CDB, Évaluation et examen du fonctionnement du Centre d'échange et Décision IV/15, Relations entre la Convention et la Commission du développement durable, les conventions intéressant la diversité biologique et d'autres accords, institutions et processus internationaux pertinents. Organisation des Nations Unies. *Convention sur la diversité biologique*. Disponible en ligne : <http://www.biodiv.org/COPS.html>
- xx. Innovations financières pour la biodiversité. Un atelier du 10<sup>e</sup> Forum mondial sur la diversité biologique (mai 98), Bratislava, Slovaquie. Organisé par le Service économique de l'UICN, le Bureau de l'UICN à Washington et l'Initiative sur les services financiers du PNUE. Disponible en ligne : <http://economics.iucn.org/98-03-00.htm>

# DEUXIÈME PARTIE

## Rapport du Forum







## SÉANCE PLÉNIÈRE INAUGURALE

La séance plénière est inaugurée et présidée par **Alicia Barcena**, chef de délégation de l'UICN et **Javier Garcia Fernandez** du Comité national argentin pour l'UICN. Mme Barcena fait remarquer que c'est la deuxième fois qu'une session du FMD tente d'établir une corrélation entre les changements climatiques et la conservation de la diversité biologique, après le FMD9 organisé à Kyoto.

**Jonathan Lash**, Président du World Resources Institute (WRI) souligne les points communs entre les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité : les deux phénomènes sont d'envergure mondiale, ont de plus en plus d'impacts et sont essentiellement irréversibles. M. Lash rappelle que les forêts sont à la fois des réservoirs de diversité biologique et des puits de carbone et propose qu'à l'avenir, les Parties aux deux conventions agissent de manière synergique en adoptant, par exemple, une conception globale de la conservation des forêts.

**Michael Zammit Cutajar**, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques fait observer que la synergie entre conventions ne peut pas être spontanée : elle ne peut être que le fruit d'efforts concertés. Pour M. Cutajar, les forêts sont un point commun évident entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CDB, le FEM, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) et le Forum intergouvernemental sur les forêts. Il demande au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) d'aider à intégrer les évaluations scientifiques, en intervenant dans des

domaines qui touchent plus d'une convention et en sensibilisant le public. Il estime également que le PNUE doit fournir des moyens de renforcer les capacités afin de mieux intégrer les conventions et d'harmoniser les obligations d'établissement des rapports pour aider les pays en développement.

Le Secrétaire exécutif par intérim de la CDB, **Hamdallah Zedan**, confirme la nécessité de coordonner les activités entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CDB et la CLD. Les êtres humains perturbent les écosystèmes et les processus de la Terre par la surpopulation et la consommation effrénée. Les atteintes à la diversité biologique des forêts, des zones humides, des régions côtières ont des effets qui sont ressentis au niveau des écosystèmes, des espèces et des gènes. Il réitère les objectifs de la CDB et souligne que l'humanité doit reconnaître les services écologiques que procure la diversité biologique tout entière plutôt que d'attacher de l'importance à tel ou tel écosystème pour les biens qu'on peut en tirer. Il répète également que les systèmes forestiers doivent être considérés comme bien autre chose que des puits de carbone – ils sont aussi des réservoirs de diversité biologique.

**Mme Maria Julia Alsogaray**, présidente de la COP4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Secrétaire d'État aux Ressources naturelles et au développement durable du gouvernement de l'Argentine, prononce le discours liminaire en décrivant le rôle de l'Argentine vis-à-vis de la coordination des conventions pertinentes. Elle affirme que pour l'Argentine, réserver un traitement séparé à chaque convention de Rio ne peut servir les objectifs d'aucune des trois. Elle déclare que la recherche du développement durable n'est pas un luxe mais une nécessité – nul ne peut se permettre de l'ignorer.

**Jorge Illueca**, Directeur de la Division des conventions sur l'environnement au PNUE, appelle à l'action en évoquant une étude récente menée par la Banque mondiale et le PNUE sur l'interdépendance entre les questions mondiales de l'environnement et les besoins humains. Il affirme que des efforts intégrés, dans le cadre de chaque convention, permettraient d'appliquer plusieurs traités et de s'acquitter de plusieurs obligations. On éviterait, en tentant de résoudre certains problèmes de l'environnement, d'en créer d'autres par inadvertance. Cela favoriserait également la planification nationale et le développement des institutions. La recherche, la formation et la surveillance, ainsi que les échanges d'informations pourraient facilement être

coordonnés dans une approche intégrée. Jorge Illueca esquisse un plan d'action pour intégrer efficacement les conventions, qui comprend les éléments suivants :

- créer une base de connaissances, de manière que des décisions pertinentes puissent être prises
- restructurer les institutions existantes pour améliorer la capacité d'application des conventions au niveau national
- œuvrer à la cohérence des régimes juridiques nationaux de l'environnement
- renforcer la coordination au niveau des gouvernements et les efforts des ONG pour élaborer des stratégies nationales et des plans d'action.

La séance plénière inaugurale se termine sur la présentation des quatre ateliers, respectivement par Peter Frumhoff, Union of Concerned Scientists, États-Unis (forêts); Atiq Rahmann, Vice-président de la Commission UICN des politiques environnementales, économiques et sociales (finances); Jakob Lau Holst, UICN-SUR (stratégies nationales); et Hans J.H. Verolme, BIONET, États-Unis (utilisation durable).

## LES FORÊTS ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'atelier est organisé par Union of Concerned Scientists, World Resources Institute, Tata Energy Research Institute et The Nature Conservancy, en présence de 40 à 50 participants.

### Les exposés

*La première séance donne lieu à une discussion générale sur le rôle des changements d'affectation des terres et la foresterie dans le contexte des changements climatiques.*

Les décisions portant sur la mise en œuvre des dispositions du Protocole de Kyoto concernant les forêts seront étayées par le Rapport spécial du GIEC sur les changements d'affectation des terres et la foresterie. Dans le premier exposé, **Sandra Brown** présente ce rapport, encore en préparation, dans ses grandes lignes : définition des activités forestières – activités supplémentaires possibles – méthodes et cadre d'établissement des rapports – conséquences de la comptabilisation complète des stocks de carbone et impacts socio-économiques des mesures concernant les forêts.

**Paige Brown** du World Resources Institute (WRI) évoque les problèmes et possibilités que le Protocole de Kyoto et ses mécanismes de marché présentent pour les forêts. Certes, le Protocole de Kyoto a fait progresser la cause de la protection du climat mais il a aussi laissé des questions en suspens, notamment le rôle des forêts et des changements d'affectation des terres vis-à-vis du respect des obligations relatives au réchauffement climatique mondial. Des questions se posent quant aux éventuels impacts néfastes sur l'environnement qu'aurait, par exemple, le remplacement des forêts naturelles par des plantations à croissance rapide, dans le but d'obtenir des unités de réduction du carbone. Paige Brown mentionne la possibilité de filtrer les projets au niveau social et environnemental pour empêcher de telles pratiques et de les filtrer également pour préserver les droits de propriété et d'usage et tenir compte des besoins des usagers locaux.

Le troisième exposé, présenté par **Dan Lashof** du Natural Resources Defense Council, porte sur le potentiel des stocks biologiques de carbone pour aider à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Il faudra, pour réaliser les objectifs du Protocole de Kyoto, imposer des limites sévères à la consommation de combustibles fossiles et tenir une comptabilisation précise et une gestion stricte des stocks biologiques de carbone. La nécessité de concevoir des politiques adaptées pour créer des incitations à l'innovation technologique dans le secteur de l'énergie est, en outre, notée.

**Marcelo Mautone**, de l'Asociación para la Acción Climática, Uruguay, examine, dans le dernier exposé, les limites des méthodes d'inventaire des gaz à effet de serre pour les émissions provenant des changements d'affectation des terres dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les défis méthodologiques relatifs à de tels inventaires peuvent être relevés en évaluant l'exactitude des données fournies par les pays, en consultation avec des experts, et en évaluant les incertitudes, de manière à améliorer la surveillance aux niveaux national et international.

*La deuxième séance examine les expériences et possibilités régionales qui s'offrent dans le cadre de projets associant la conservation des forêts et l'atténuation des changements climatiques.*

**Hermes Justiniano**, de la Fundación Amigos de la Naturaleza, Bolivie, présente un exposé sur le projet « Action-climat Noel Kempff », mis en œuvre dans un parc national d'environ 1 million d'hectares, en Bolivie et dont

le but est de démontrer que les projets de conservation des forêts sont crédibles, mesurables et vérifiables en tant que stratégies de prévention des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit de mener une surveillance rigoureuse du carbone pour quantifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le retrait des droits d'exploitation des forêts sur une superficie de 650 000 hectares environ et par la protection permanente de ces terres au sein du parc national. Le parc bénéficie d'un financement à long terme et l'on y soutient des initiatives de développement durable pour la population locale. Grâce à une augmentation de la superficie du parc, la continuité génétique de nombreuses espèces est assurée.

**Rodel Lasco**, Directeur du Environmental Forestry Programme, Philippines, aborde les possibilités de conservation des forêts et de la biodiversité dans le cadre du programme des Philippines relatif aux changements climatiques : une meilleure appréciation de la valeur des forêts sur pied pour leur importance en tant que puits de carbone, la possibilité d'améliorer la conservation de la forêt et de renforcer la sylviculture, la possibilité d'enrayer la pauvreté dans les zones de plus haute altitude et les possibilités de trouver des fonds. Toutefois, l'intérêt des forêts tropicales en tant que puits de carbone risque d'inciter à installer des plantations d'arbres exotiques à croissance rapide, en monoculture.

**Tim Afful-Koomson** du WRI, traite des options d'atténuation reposant sur les forêts en Afrique. Il souligne qu'il existe des liens étroits, en Afrique, entre le développement durable et le secteur forestier mais que les pays africains ne semblent pas pressés de proposer des projets concernant les forêts dans le cadre du Mécanisme pour un développement « propre ». C'est peut-être un malentendu quant à la contribution éventuelle au développement durable de l'Afrique des projets du MDP concernant les forêts qui explique les hésitations à intégrer de tels projets dans le MDP. Cela s'explique peut-être aussi par l'expérience faite précédemment avec des mécanismes basés sur les projets – en particulier les activités exécutées conjointement dans le cadre desquelles l'Afrique n'a reçu que deux des 72 projets. La fixation du prix de la séquestration du carbone en fonction de la diversité écologique des projets concernant les forêts et de son importance pour satisfaire les besoins de développement rural, conviendrait à l'Afrique.

Dans le dernier exposé, **Alberto Salas** du Bureau régional de l'UICN pour la Mésio-Amérique (ORMA) met l'accent sur la possibilité d'établir un corridor biologique méso-américain, dans le but d'atténuer les changements climatiques et de conserver la biodiversité.

*La troisième séance aborde les questions politiques et techniques relevant des projets concernant les forêts, dans le cadre du Mécanisme pour un développement « propre ».*

**Geraldo Alatorre** du Grupo de Estudios Ambientales Xalapa, Mexique, évoque l'utilisation des forêts d'Amérique latine comme puits de carbone pour prévenir les changements climatiques. La sylviculture durable et la conservation qui permettraient aux communautés de devenir les gardiens de leurs propres forêts en établissant des plantations de bois de feu et en pratiquant une récolte, une agriculture et une agroforesterie à faible impact, sont parmi les options de réduction des émissions par des activités concernant les forêts qui auraient pour résultat de maximiser les stocks de carbone et de séquestrer le carbone en évitant les risques environnementaux et sociaux. Ce sont des projets à moyenne échelle plutôt que des projets à grande échelle qui permettraient aux institutions et aux organisations locales de participer à la conception et à l'application des projets.

**Suzi Kerr**, Motu Economic Research, présente des travaux de recherche sur la séquestration du carbone et l'affectation des terres au Costa Rica. Le MDP pourrait assurer le lancement de projets concernant les forêts, dans les régions tropicales, afin de séquestrer le carbone et de compenser les émissions de carbone provenant de la combustion de combustibles fossiles. Suzi Kerr souligne cependant qu'avant que ce potentiel puisse être réalisé, les normes de mesure des réductions certifiées des émissions (RCE) à partir de la séquestration du carbone doivent être définies. Une méthode est proposée pour estimer la contribution potentielle de RCE par les puits tropicaux et pour comparer la précision de la mesure des RCE et l'utilité de celle-ci. Le modèle proposé estimerait une menace de déboisement et une probabilité de reboisement pour chaque parcelle de terrain, en fonction des caractéristiques physiques et économiques.

Le Protocole de Kyoto, bien qu'il soit défini de façon ambiguë, limite le calcul des stocks de carbone dans les écosystèmes naturels au reboisement, au boisement et au déboisement. **Anne Hambleton** du Center for Sustainable Development in the Americas décrit un certain nombre d'activités qui pourraient apporter des avantages climatiques nets et qui ne figurent pas, actuellement, dans ces catégories, par exemple l'augmentation de la biomasse dans les forêts existantes, l'exploitation forestière à impact réduit et l'augmentation du carbone dans les sols agricoles et forestiers.

### Questions émergentes

*Les questions générales qui ont émergé des discussions de l'atelier sont résumées ci-après. Elles sont le reflet des points de vue exprimés par les divers présentateurs et intervenants.*

#### Généralités

- Les forêts sont une part importante du problème et pourraient être une part importante de la solution à l'appauvrissement de la diversité biologique et aux changements climatiques.
- Des mesures d'atténuation des changements climatiques s'appuyant sur les forêts devraient venir compléter les mesures de réduction des émissions basées sur les combustibles fossiles.
- Il importe d'améliorer les méthodes d'inventaire des gaz à effet de serre pour mesurer les changements dans tous les stocks de carbone forestiers et les dynamiques des changements d'affectation des terres.
- Les mesures de réduction des émissions s'appuyant sur les forêts peuvent encourager l'amélioration de la capacité technique de surveillance et de connaissance des écosystèmes forestiers.
- Le rapport spécial du GIEC sur les changements d'affectation des terres et la foresterie devrait évaluer les conséquences, pour la biodiversité, des options d'atténuation des changements climatiques concernant les forêts, dans le cadre du Protocole de Kyoto.

#### Forêts, diversité biologique et Protocole de Kyoto

- Les décisions prises par la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques concernant le rôle des changements d'affectation des terres et de la foresterie devraient tenir compte des questions climatiques et de diversité biologique.

## Exposés présentés durant l'atelier

### Séance 1 : Forêts, climat et Protocole de Kyoto : questions qui se recourent (Présentateur : Peter Frumhoff)

- Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les changements d'affectation des terres et la foresterie – **Sandra Brown**
- La biodiversité des forêts : problèmes et possibilités découlant du Protocole de Kyoto – **Paige Brown**
- Le rôle des stocks biologiques de carbone dans la stabilisation des émissions de gaz à effet de serre – **Dan Lashof**
- Les inventaires des émissions de gaz à effet de serre et leurs limites dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – **Marcelo Mautone**

### Séance 2 : Expériences et possibilités régionales (Présentateur : Eric Firstenberg)

- Projet « Action-Climat Noel Kempff » en Bolivie – **Hermes Justiniano**
- Les forêts tropicales des Philippines et les changements climatiques – **Rodel Lasco**
- Le Mécanisme pour un développement « propre » et les options d'atténuation par les projets concernant les forêts en Afrique – **Timothy Afful Koomson**
- Le Corridor biologique méso-américain : changements climatiques et biodiversité – **Alberto Salas**

### Séance 3 : Enjeux techniques et politiques (Présentatrice : Paige Brown)

- L'utilisation des forêts d'Amérique latine comme puits pour prévenir les changements climatiques : potentiel et risques – **Gerardo Alatorre**
- Méthodes d'évaluation du potentiel de la séquestration du carbone et de la diversité biologique pour les projets du MDP : étude du Costa Rica – **Suzi Kerr**
- Éligibilité des projets de changements d'affectation des terres et de foresterie dans le cadre du Protocole de Kyoto – **Anne Hambleton**
- Établir le lien entre les solutions aux changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité dans le cadre du Mécanisme pour un développement « propre » – **Peter Frumhoff**

- Les décisions relatives aux changements d'affectation des terres et à la foresterie, ainsi que les mesures d'application, devraient tenir explicitement compte des connaissances et points de vue traditionnels, ainsi que des droits des populations autochtones qui vivent dans les régions de forêts.
- Les Parties à la Convention devraient élaborer des lignes directrices claires pour éviter les impacts défavorables des mesures concernant les forêts sur la biodiversité et le système climatique.
- Il convient, en particulier, d'éviter de remplacer les forêts naturelles par des plantations même si cela permet d'obtenir une réduction nette des émissions de gaz à effet de serre.

#### Mécanisme pour un développement « propre »

- Le Mécanisme pour un développement « propre » (MDP) peut faciliter les projets concernant les forêts qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques, à la conservation de la biodiversité et au développement durable.
- Le MDP a cependant aussi la faculté de créer des incitations en faveur de changements d'affectation des terres qui entravent la réalisation de ces objectifs, par exemple le remplacement des forêts naturelles par des plantations.
- Certains projets forestiers actuels de compensation du carbone peuvent être de bons modèles d'amélioration des méthodes et de renforcement des capacités en vue de contribuer à résoudre les problèmes de la biodiversité et des changements climatiques.
- Les plantations conçues comme des projets de compensation du carbone doivent au moins permettre d'éviter les impacts défavorables sur la biodiversité et soutenir le développement durable.
- Si un marché se développe pour les projets du MDP concernant les forêts, il conviendra, éventuellement, d'adopter des politiques et des incitations pour favoriser les projets qui ont des avantages à la fois du point de vue de la biodiversité et du point de vue socio-économique.

## BIODIVERSITÉ, CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FINANCES

L'atelier est organisé par le Service économique de l'UICN, Trexler and Associates, et la Commission UICN des politiques environnementales, économiques et sociales. Vingt-deux experts représentant des organisations multilatérales, les ONG, des services du secteur privé, des services financiers, des instituts de recherche et des universités sont présents.

### Les exposés

*La première séance est consacrée à un exposé général des liens entre le financement du secteur de l'énergie et le financement de la conservation.*

**Bill Powers**, du Bureau de l'UICN à Washington, aborde le rôle du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en ce qui concerne les liens entre la biodiversité et le climat. À son avis, le FEM, seul instrument assurant la liaison officielle entre les deux conventions, pourrait jouer un rôle unique en facilitant une plus grande synergie dans l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CDB. Les liens écologiques, politiques et institutionnels entre le climat et la biodiversité sont traités ainsi que trois domaines de synergie potentielle : évaluation des impacts, adaptation et atténuation.

**Ross Gelbspan** présente une proposition du World Energy Modernization Plan. Les principaux éléments du plan comprennent : l'élimination des subventions aux combustibles fossiles (environ USD 300 milliards à l'échelle mondiale) et la mise en place de subventions équivalentes pour les sources d'énergies renouvelables. En outre, il convient de fixer des normes plus strictes concernant le rendement énergétique et les énergies renouvelables tout en démantelant les obstacles inutiles à la concurrence en matière d'énergie. Enfin, il propose de créer un fonds pour financer le transfert de technologies énergétiques sans danger pour le climat et de l'expertise vers les pays en développement. Ce fonds pourrait être créé grâce à une taxe sur les transactions monétaires internationales : en prélevant 0,25 cent par dollar américain, on obtiendrait 100 à 200 milliards de dollars pour les pays en développement.

*La deuxième séance porte sur le rôle potentiel du secteur privé.*

**Richard Sykes**, de Shell International, décrit les mesures prises par Shell pour lutter contre les changements climatiques et l'appauvrissement de la biodiversité. En 1998, Shell a atteint l'objectif de Kyoto pour toutes ses opérations, dans le monde entier, et vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 10% d'ici à 2002 pour poursuivre ses efforts et progresser au-delà de l'objectif de Kyoto avant 2010. Pour cela, Shell réduit les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses propres activités et encourage le consommateur à réduire les siennes en lui fournissant un combustible au contenu plus faible en carbone et en lui offrant des choix d'énergies renouvelables.

**Dana Younger**, de la Société financière internationale (SFI), décrit la participation du secteur privé aux activités relatives à la biodiversité et aux changements climatiques. Plus précisément, il est question de mécanismes de financement qui engagent le secteur privé, par exemple le programme pour les petites et moyennes entreprises et le Terra Capital Fund (un fonds d'investissement de USD 15 millions pour des projets sur la biodiversité en Amérique latine).

**Phil Cottle** et **Justin Mundy**, de l'Agricultural Risk Management, Royaume-Uni, décrivent le rôle potentiel de l'assurance vis-à-vis des activités forestières et agricoles mises en place dans un but d'atténuation des changements climatiques. Il existe déjà un marché spécial de l'assurance pour la foresterie commerciale à l'échelle mondiale qui offre une protection contre les risques classiques de pertes opérationnelles et catastrophiques résultant de catastrophes naturelles. Toutefois, les projets envisagés dans le cadre du Protocole de Kyoto feront apparaître de nouveaux risques pour les administrateurs de projets, les entreprises et les gouvernements. Certains aspects de ces risques pourraient être atténués par l'introduction de produits financiers ou d'assurance au bon rapport coût-efficacité. Une telle assurance pourrait favoriser une application plus rapide et plus avantageuse du Protocole de Kyoto et soutenir, en outre, les objectifs plus généraux de développement économiquement et écologiquement durable.

**Guillermo Jimenez** présente le point de vue de l'ONU, et s'intéresse plus précisément aux effets des changements climatiques sur la diversité biologique dans le golfe de Guinée, en Afrique de l'Ouest et centrale. Il décrit les conséquences socio-économiques des impacts des chan-

gements climatiques sur la diversité biologique. Par exemple, les mangroves ont une grande importance socio-économique car elles fournissent du poisson, des huîtres, du combustible, du bois, du charbon de bois et des matériaux de construction aux communautés qui vivent dans les régions côtières. Tous ces produits disparaîtront si le niveau de la mer monte rapidement. La disparition de cet écosystème aura également des effets sur les pêcheries côtières car les mangroves sont des frayères et des lieux de nourrissage pour les poissons. Parmi les autres effets des changements climatiques dans la région, on peut citer des bouleversements dans la production agricole et l'élevage, une incidence accrue des inondations dans certaines régions et une modification de la composition de la végétation côtière.

*La troisième séance s'intéresse à l'impact potentiel du secteur privé sur les initiatives relatives à la diversité biologique et aux changements climatiques.*

**Kalipada Chatterjee**, de Development Alternatives, en Inde, traite du Mécanisme pour un développement « propre » (MDP) du Protocole de Kyoto, du point de vue de l'Asie, suggérant que celui-ci peut aider à résoudre certains des problèmes socio-économiques et environnementaux de l'Asie. De manière générale, les cités d'Asie ont quatre grands problèmes environnementaux qui doivent être résolus en priorité : la pollution de l'eau, la pollution de l'air, la gestion des déchets solides et l'utilisation inadaptée des sols. Il estime qu'en structurant rigoureusement les projets pour traiter ces questions, dans le cadre du MDP, la pression sur l'environnement pourrait être réduite en Asie.

Différentes dispositions du Protocole de Kyoto sont discutées, notamment les réductions certifiées des émissions, la surveillance, la vérification et la question des activités supplémentaires. Enfin, la nécessité d'associer les trois mécanismes de coopération de Kyoto en vue de préparer des mesures nationales solides en faveur de la réduction des émissions par les pays visés à l'Annexe I est soulevée.

**Stephen Mutimba**, de l'African Centre for Technology Studies, Kenya, discute du potentiel du Mécanisme pour un développement « propre » (MDP) en vue de faciliter le transfert technologique conduisant au développement durable en Afrique, tout en remplissant l'objectif ultime de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il estime que pour aider les pays d'Afrique à parvenir au développement durable, le MDP devrait faciliter le transfert pertinent de technologies écologiquement durables par l'attribution de licences, le ren-

forcement des capacités technologiques, l'acquisition de droits de propriété et veiller à ce que ces technologies soient effectivement adoptées.

**Anil Agarwal**, du Centre for Science and Environment, Inde, parle de la durabilité et de l'équité dans le cadre des négociations sur le climat. Il se demande dans quelle mesure le principe d'équité sera appliqué lors de la fixation et de l'attribution des droits d'émission des pays en développement dans le cadre de l'échange des unités d'émission prévu par le Protocole de Kyoto. Il ajoute que les pays en développement doivent insister pour obtenir des droits égaux par habitant et que les mécanismes tels que les activités exécutées conjointement, l'échange d'émissions et le MDP ne doivent pas être appliqués tant que ces droits ne sont pas garantis.

### Questions émergentes

*Les questions générales qui ont émergé des discussions de l'atelier sont résumées ci-après. Elles sont le reflet des points de vue exprimés par les divers présentateurs et intervenants.*

Les discussions ont porté sur trois grands domaines :

- les liens entre le secteur de l'énergie et la conservation
- le Mécanisme du Protocole de Kyoto pour un développement « propre » (MDP) : questions et problèmes
- l'impact potentiel du secteur privé sur les initiatives relatives à la biodiversité et aux changements climatiques.

### Liens entre énergie et conservation

La discussion a porté sur le resserrement des liens entre les questions institutionnelles, financières, économiques et juridiques qui se posent en matière de changements climatiques et de biodiversité. Pour assurer la coordination et la synergie entre les programmes relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques, on a estimé qu'il fallait avant tout fournir des cadres juridiques, une capacité institutionnelle et des incitations économiques appropriées. En outre, on a discuté du bien-fondé des objectifs actuels du Protocole de Kyoto du point de vue de la réduction des émissions. Des doutes ont notamment été émis quant à l'aptitude des mécanismes souples du Protocole de Kyoto de générer suffisamment de fonds pour s'assurer de la suite donnée par les gouvernements et veiller au transfert de technologies. Deux solutions possibles à ce problème ont été proposées :

## Exposés présentés durant l'atelier

### Séance 1 : Le secteur de l'énergie et la conservation : sont-ils liés ?

(Présentateurs : Atiq Rahmann et Mark Trexler)

- Aperçu des liens entre énergie et conservation – Mark Trexler
- Les liens entre la biodiversité et le climat : un rôle pour le Fonds mondial pour l'environnement – Bill Powers/Hutton Archer
- Le Plan mondial de modernisation de l'énergie – Ross Gelbspan

### Séance 2 : Rôle potentiel du secteur privé (Présentateur : Bill Powers)

- Action sur le développement durable : changements climatiques – Richard Sykes
- Établir le lien entre biodiversité et changements climatiques : questions pour la Société financière internationale – Dana Younger
- Énergie, foresterie et agriculture : un rôle pour l'assurance – Phil Cottle/Justin Mundy
- Perspective pour le secteur de l'énergie – Simon Worthington
- Point de vue de l'ONUDI – Guillermo Jimenez

### Séance 3 : Financement novateur en relation avec les changements climatiques et la diversité biologique (Présentateur : Bill Powers)

- Mécanisme pour un développement « propre » : point de vue de l'Asie – Kalipada Chatterjee
- Le Mécanisme pour un développement « propre » comme canal pour le transfert de technologie pour le développement durable en Afrique – Stephen Mutimba
- Les droits à l'atmosphère : durabilité, équité et négociations climatiques – Anil Agarwal

- Une taxe sur les transactions monétaires internationales s'élevant à 0,25% afin de générer un capital annuel de USD 100 à 200 milliards environ qui pourrait être mis à la disposition des pays en développement. Avec les fonds ainsi obtenus, on pourrait financer des projets répondant à certaines normes de rendement énergétique, des projets sur les énergies renouvelables et stimuler les marchés. De prime abord, il semblerait que certains membres du secteur

des marchés financiers soient ouverts à l'idée d'un tel mécanisme. Les mécanismes de décaissement ont été laissés pour un débat ultérieur.

- L'autre solution consisterait à assurer une participation équitable des pays en développement par l'attribution de droits dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ces droits seraient attribuables à tous les pays, en fonction de leur utilisation actuelle du carbone par habitant avec l'objectif clair d'obtenir une convergence, ainsi que le passage d'un secteur de l'énergie fondé sur le carbone à un secteur de l'énergie sans carbone et sans danger pour l'environnement.

L'atelier a abordé le potentiel des structures institutionnelles existantes pour renforcer les liens entre les changements climatiques et la biodiversité au niveau de l'élaboration et du financement des politiques. Il a été souligné que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en tant que mécanisme financier provisoire pour la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, pouvait avantageusement jouer un rôle dans le débat politique sur le sujet en aidant à identifier : (1) des mécanismes de gouvernance efficaces ; (2) les avantages des projets actuels ; et (3) les enseignements à tirer en vue du financement futur.

### Questions à propos du MDP

Plusieurs orateurs ont parlé du MDP, l'instrument du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques conçu pour faciliter la coopération entre pays industrialisés et pays en développement. À plusieurs reprises, la faiblesse du MDP sur le plan de l'équité, du transfert de technologies et de la conservation de la biodiversité, notamment pour les pays en développement, a été mise en évidence. Le risque de voir certains pays en développement marginalisés dans le cadre de ce mécanisme et, en conséquence, dans l'application du Protocole de Kyoto, a été souligné. Le sentiment général était que le MDP risquait d'être utilisé par les pays industrialisés comme moyen de se débarrasser de la responsabilité de réduire les émissions sur leur propre territoire. Pour résoudre ce problème, deux solutions – décrites plus haut – ont été proposées.

### Conséquences pour le secteur privé

En premier lieu, le rôle du secteur privé vis-à-vis de l'application du Protocole de Kyoto a été reconnu. Dans leurs exposés, les différents représentants du secteur privé ont affirmé leur volonté de participer aux mécanismes souples,

à condition de pouvoir prendre rapidement des mesures. Toutefois, le système incitatif actuel est insuffisant et ne peut encourager une participation générale du secteur privé, de sorte que ceux qui prennent des mesures rapidement risquent d'être pénalisés.

Il a été ensuite admis que les mesures d'atténuation des risques (par exemple l'assurance) peuvent constituer un moyen d'augmenter les flux financiers, de favoriser l'équité et servir de mécanisme de liaison intersectoriel entre l'application et la suite donnée aux politiques. Le recours aux instruments de gestion des risques pourrait contribuer à l'application des objectifs de la CDB et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que des plans nationaux de développement durable. Les stratégies de gestion des risques pourraient viser, entre autres domaines d'importance critique, les risques politiques et institutionnels, les risques liés à la performance des projets et les risques inhérents aux échanges.

## STRATÉGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX

L'atelier est organisé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Africa Centre for Technology Studies, le Comité national argentin pour l'UICN, le Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Douze participants de presque toutes les grandes régions du globe sont présents.

### Les exposés

*Durant la première séance, il est question des premières expériences de préparation de stratégies nationales pour chacune des conventions.*

**Gao Pronove**, de l'UNITAR, présente un exposé sur CC:TRAIN, un programme de renforcement des capacités géré par l'UNITAR. Les participants discutent de la manière dont le programme conçoit, au sommet, les stratégies nationales relatives aux changements climatiques et estiment qu'il serait plus judicieux d'adopter une conception plus intégrée.

**Sitanon Jesdapipat**, du Thailand Environment Institute, décrit le Plan d'action climatique national de la Thaïlande, indiquant qu'il importe d'adopter un point de vue global dans la mise en œuvre des plans d'action contre les changements climatiques. Dans une telle perspective, il est possible d'identifier et d'intégrer les synergies existantes

entre les différents intérêts des autres conventions telles que la CDB, la Convention sur la désertification et la Convention de Ramsar. Un changement du modèle s'impose car on n'a pas encore parfaitement élucidé comment se recoupent les thèmes des changements climatiques et des autres préoccupations environnementales. Il convient d'identifier des questions qui se recoupent, de les explorer et d'en débattre ainsi que d'assurer la formation de personnes clés pour ce faire.

**Javier Garcia Fernandez**, du Comité national argentin pour l'UICN, qui a dirigé une équipe technique chargée d'élaborer la stratégie nationale sur la biodiversité, présente l'expérience récente de l'Argentine en ce qui concerne le plan national pour la biodiversité, projet soutenu par le FEM. En 1997 et 1998, l'Argentine a terminé le premier cycle de deux exercices de planification nationaux – le premier sur la désertification et le deuxième sur la biodiversité. Dans le même temps, un projet national sur les changements climatiques a été exécuté. Le débat porte sur la nécessité de relier les différents processus de planification et les méthodes afin d'améliorer chaque cycle de planification. L'accent est mis sur la nécessité d'instaurer une plus grande participation de toutes les parties prenantes pertinentes à la planification nationale de l'environnement ainsi que sur les problèmes de financement et de délais dans les projets de planification financés par le FEM.

*Lors de la deuxième séance, des exemples concrets de stratégies nationales et de plans d'action sont présentés et discutés.*

**Stephen Mutimba**, de l'African Centre for Technology Studies, Kenya, évoque les efforts déployés par le Kenya pour s'adapter aux changements climatiques. Soulignant que ce pays a peu de politiques d'adaptation explicites, il ajoute que, dans ces conditions, certaines activités locales contribuent à l'adaptation. Une étude de cas sur les zones arides du Kenya illustre comment des événements climatiques tels que la sécheresse ont un impact sur les ménages ruraux et décrit les mécanismes utilisés à ce niveau pour réagir à de tels événements. Les politiques relatives aux changements climatiques devaient se concentrer sur la capacité des ménages de s'adapter et, en particulier, sur les options d'adaptation qui s'appuient sur les ressources locales et ne sont pas trop gourmandes en investissements ou en main-d'œuvre. On pourrait ainsi élaborer des stratégies répondant aux besoins immédiats de développement des communautés démunies et satisfaisant, en même temps, les objectifs à plus long terme d'atténuation des impacts des changements climatiques.



## Exposés présentés durant l'atelier

### Séance 1 : Préparer des stratégies nationales : premières expériences

- CC: TRAIN : soutien aux pays dans la préparation de stratégies d'application relatives aux changements climatiques – **Gao Pronove**
- Plan d'action national sur les changements climatiques en Thaïlande – **Sitanon Jesdapipat**
- Réflexions sur les processus nationaux de planification de la biodiversité d'après des expériences récentes dans le cadre d'activités d'auto-assistance soutenues par le FEM – **Javier Garcia Fernandez**

### Séance 2 : Stratégies et plans d'action nationaux : études de cas

- Adaptation aux changements climatiques au Kenya – **Stephen Mutimba**
- Plan d'action national du Zimbabwe sur les changements climatiques – **Todd Ngara**

### Séance 3 : Première expérience en matière de coordination de stratégies nationales

- Conservation de la biodiversité et prévention de la désertification dans le secteur agricole en Argentine – **Néstor Oscar Maceira**
- Coordonner les stratégies nationales : un rôle pour le PNUE – **Kalemani Mulongoy**

*La troisième séance aborde les premières expériences de coordination des stratégies nationales entre les traités de Rio.*

**Néstor Oscar Maceira**, de l'Institut national de technologie agricole d'Argentine (INTA), s'exprime sur le thème de la conservation de la biodiversité et de la prévention de la désertification dans le secteur agricole argentin. L'INTA, organe national dont l'objectif est d'apporter un appui technologique au développement agricole, joue un rôle actif dans l'élaboration du projet de stratégie nationale de la biodiversité et de plan d'action national pour la prévention de la désertification. Les deux projets sont discutés, de même que différents projets institutionnels tels que l'évaluation et la surveillance de la désertification dans les régions arides et semi-arides et l'évaluation de l'impact des différentes pratiques de gestion sur la conservation des sols et la biodiversité.

### Questions émergentes

*Les questions générales qui ont émergé des discussions de l'atelier sont résumées ci-après. Elles sont le reflet des points de vue exprimés par les divers présentateurs et intervenants.*

Il importe d'examiner globalement le régime international de l'environnement. À défaut, les efforts déployés pour appliquer tel traité pourraient faire obstacle aux objectifs de tel autre.

Au niveau national, les pays devraient entreprendre de coordonner et d'intégrer davantage les efforts d'application des différentes stratégies et des différents plans d'action nationaux dans le cadre des Conventions de Rio. Les participants ont estimé, entre autres, que les trois Conventions de Rio (et toutes les autres conventions pertinentes) auraient beaucoup à gagner si une seule et même institution gouvernementale avait la responsabilité d'appliquer et d'assurer le suivi de toutes les conventions. Il serait également bon de veiller à ce que cette institution entretienne des liens de communication solides avec le reste du gouvernement et de la société.

Les participants ont également été d'avis que les différentes Conférences des Parties aux trois Conventions de Rio devraient entreprendre de simplifier et de coordonner les accords. Ce faisant, des efforts concertés devraient être déployés pour renforcer la place du régime international de l'environnement dans le système international et pour le mettre sur un pied d'égalité avec d'autres régimes internationaux tels que l'Organisation mondiale du commerce.

Les participants à l'atelier ont souligné qu'il importe de déterminer des domaines d'intérêt commun à inscrire dans les plans d'action des trois Conventions de Rio. Par exemple, des mesures prises au niveau local pour contrer les effets néfastes de la variabilité du climat permettraient d'atteindre des objectifs dans les domaines du climat, de la lutte contre la désertification et de la biodiversité : il pourrait s'agir de favoriser la restauration et/ou la conservation de bassins versants couverts de forêts. Les participants ont, en outre, invité les Conférences des Parties à chacune des Conventions de Rio, les secrétariats des Conventions et autres parties prenantes à promouvoir des lignes directrices et des ressources financières pour élaborer et mener des projets et des plans d'action pour appliquer ces accords dans un esprit de complémentarité.

Il convient également de reconnaître que chacune des conventions de Rio est importante en soi et qu'il est donc également nécessaire de maintenir les mécanismes qui traitent des dynamiques particulières de chacune. La synergie potentielle entre les trois conventions est surtout apparente au niveau national où le développement durable est un objectif commun. Dans toute la mesure du possible, les forums internationaux devraient soutenir cette démarche coordonnée.

## UTILISATION DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'atelier est organisé par Biodiversity Action Network (BIONET), le Groupe des politiques sociales de l'UICN, l'Institut national de technologie agricole d'Argentine et l'Indigenous Peoples Biodiversity Network. L'atelier se déroule en présence d'un groupe divers de quelque 10 professionnels de cinq continents.

### Les exposés

Le groupe s'attache à établir le lien entre des expériences pratiques d'impacts des changements climatiques et l'élaboration des politiques. Les séances sont présidées par Hans J.H. Verolme, Coordonnateur du Biodiversity Action Network (BIONET) basé à Washington, États-Unis.

*La première séance passe en revue quelques impacts des changements climatiques sur la faune sauvage et les habitats.*

Pour **Merylyn McKenzie Hedger**, du UK Climate Impacts Programme, il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux débats sur la conservation pour tenir compte des changements

climatiques car il y a plusieurs lacunes dans les débats actuels sur la biodiversité et les changements climatiques : tout d'abord, une « lacune politique » dans l'action concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, puis une « lacune des connaissances » qui fait que l'on ignore ce qui peut se passer dans tel ou tel site, à mesure que le climat change et enfin, une « lacune de la volonté d'agir » en matière de conservation de la biodiversité. Des mesures pratiques peuvent être prises immédiatement en commençant, d'ores et déjà, à modifier les priorités de recherche et les programmes sur les changements climatiques. Merylyn McKenzie Hedger propose de concentrer les efforts sur la vulnérabilité des écosystèmes et de procéder plus rapidement à des évaluations en participation.

**Krishna Dulal Debnath**, des Amis de la Terre – Bangladesh, fait le récit des impacts catastrophiques des récentes inondations dans son pays, tant pour la diversité biologique que pour les populations humaines. L'intensité des inondations qui résultent des changements climatiques semble augmenter et des pays comme le Bangladesh, qui ont une infrastructure médiocre et une population nombreuse vivant au-dessous du seuil de la pauvreté, subissent ces événements extrêmes de plein fouet. Dans un environnement économique et social pauvre, toute catastrophe naturelle cause des dommages quasi irréparables.

**John Lanchbery**, de BirdLife International, Royaume-Uni, apporte des preuves irréfutables des effets des changements climatiques sur les habitats de la faune sauvage au Royaume-Uni. La reproduction et le comportement migratoire peuvent changer, les espèces peuvent se déplacer, diminuer en nombre ou disparaître en fonction des changements de température, de précipitations ou des deux. Il devient difficile de gérer les aires protégées et de trouver des aires de substitution pour les espèces vulnérables qui ont besoin de nouveaux habitats en raison des changements des écosystèmes.

*La deuxième séance aborde les questions écologiques et sociales que pose l'adaptation aux changements climatiques dans différentes régions, notamment en Asie centrale, en Afrique australe et en Afrique de l'Est.*

**Charles Oyaya** qui s'exprime au nom du professeur Okoth-Ogendo de l'ACTS, Nairobi, évoque les changements institutionnels nécessaires pour que la capacité d'adaptation soit renforcée. L'expérience du Kenya en matière de réforme foncière illustre la nécessité de renforcer le régime foncier et la participation des usagers locaux à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire et de trouver de nouvelles technologies permettant le changement.

**V. A. Selvam Daniel** s'intéresse aux stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans des régions où les problèmes écologiques sont graves. Parmi les stratégies, on peut envisager la mise sur pied de groupes de gestion de la conservation efficaces et bien représentés, la collecte permanente de données écologiques et climatiques pertinentes, l'évaluation des besoins et l'établissement des priorités grâce à la participation des communautés, la recherche, la sélection d'options de gestion et l'application dans le cadre d'initiatives communautaires. Il est également question des moyens de faire jouer aux femmes un rôle actif dans l'adoption de ces stratégies fondées sur des politiques d'adaptation en matière de gestion de la conservation. L'exposé est illustré par des exemples saisissants de stratégies adaptatives de subsistance pour les populations pauvres. La plupart vivent dans des régions semi-arides où l'agriculture est marginale à pluviale.

**Ruud Jansen**, du Bureau de l'UICN pour l'Afrique australe, explique comment, pour cette région qui connaît bien la variabilité climatique et son impact sur les modes de subsistance, les changements climatiques constituent un problème régional appelant une coopération régionale. Les changements dans la distribution des ressources naturelles telles que l'eau, la faune sauvage et les terres arables risquent de provoquer des vagues de réfugiés environnementaux et des conflits. Il décrit des initiatives transfrontières auxquelles les pays de la Communauté de l'Afrique australe pour le développement (SADC) collaborent pour trouver des situations et des projets gagnants permettant d'utiliser la biodiversité, de lutter contre la désertification et d'atténuer les changements climatiques. Les méthodes communautaires de gestion des ressources, la reconnaissance du rôle du savoir autochtone en matière d'agriculture durable et le rôle de l'équité dans le programme environnemental sont les éléments qui entrent dans les nouvelles politiques régionales.

*La troisième séance pose la question de savoir si les stratégies d'atténuation des changements climatiques peuvent venir renforcer les initiatives d'utilisation durable.*

**Hans Verweij**, de FACE Foundation, Pays-Bas, décrit le projet de reboisement AIG en Équateur, soulignant les tensions entre les aspirations des communautés locales qui souhaitent obtenir des avantages financiers à court terme et les critères de coût-efficacité pour les activités supplémentaires et de durabilité imposés par FACE. Dans un tel contexte, il importe de poursuivre la recherche sur la viabilité commerciale des espèces indigènes.

**Mary Vasquez**, du Programme for Belize/The Nature Conservancy, présente un projet dont le but est de traiter les problèmes de biodiversité dans le contexte d'un projet d'atténuation des changements climatiques dans la région du Rio Bravo, au Belize. Le projet associe la gestion des aires protégées à l'utilisation durable de ressources ligneuses et de ressources autres que le bois. Toutefois, comme il n'y avait pas de communautés autochtones résidentes dans la zone centrale du projet avant l'établissement de celui-ci, il sera peut-être difficile de reproduire ce projet.

## Exposés présentés durant l'atelier

### Séance 1: Impacts des changements climatiques sur la faune sauvage et les habitats

- La réalité des changements climatiques : il faut ouvrir de nouveaux débats sur la conservation – **Merylyn McKenzie Hedger**
- Les inondations récentes au Bangladesh et les changements climatiques : impacts écologiques et socio-économiques – **Krishna Dulal Debnath**
- Premiers signes des effets des changements climatiques sur la faune sauvage – **John Lanchbery**

### Séance 2: Adaptation à un monde dont le climat change : questions écologiques et socio-économiques

- Stratégies de conservation de la biodiversité pour des régions ayant des problèmes écologiques – **V. A. Selvam Daniel**
- Changements climatiques, changements pour qui? Coup d'œil sur les impacts socio-économiques et humains en Afrique australe – **Ruud Jansen**
- Adaptation aux changements climatiques: le rôle de la réforme foncière – **Charles Oyaya**

### Séance 3: L'atténuation des changements climatiques comme instrument de l'utilisation durable?

- La biodiversité et le développement socio-économique vis-à-vis de l'atténuation des changements climatiques : un exemple en Équateur – **Hans Verweij**
- La conservation des forêts et la gestion pour le climat, la biodiversité et la population : le projet pilote de séquestration du carbone du Rio Bravo – **Mary Vasquez**

Outre les orateurs mentionnés ci-dessus, de nombreux participants soulignent, au-delà de la valeur de la diversité biologique, l'importance des valeurs culturelles et esthétiques. Par exemple, certains encouragent des projets de reboisement tandis que d'autres préfèrent s'intéresser à la restauration écologique. La reconnaissance des valeurs multiples des écosystèmes de forêts devrait faire naître des projets aux objectifs multiples qui correspondent aux conditions locales et tiennent compte des priorités locales. Enfin, dans le contexte de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les compensations aux pays gravement touchés par les changements climatiques n'ont été discutées que dans la perspective du MDP. Le thème doit être étendu à d'autres mécanismes.

## Questions émergentes

*Les questions générales qui ont émergé des discussions de l'atelier sont résumées ci-après. Elles sont le reflet des points de vue exprimés par les divers présentateurs et intervenants.*

Les participants à l'atelier sur l'utilisation durable et les changements climatiques ont pris connaissance d'exemples clairs des effets actuels des changements climatiques sur des écosystèmes, des régions et des communautés spécifiques. La preuve est faite que des événements extrêmes récents, telles les inondations au Bangladesh, ont entraîné un appauvrissement de la biodiversité et pourraient être un signe d'évolution du climat. Des exemples d'initiatives et de projets d'adaptation tant aux objectifs en matière de climat que de biodiversité ont été présentés.

## Difficultés actuelles

Il y a encore des lacunes dans les données disponibles, en particulier dans les pays en développement. Dans d'autres cas, cependant, les connaissances et la sensibilisation ne sont pas suffisamment traduits dans les politiques et l'action. Il convient de prendre **maintenant** certaines mesures et de les financer. Il y a un risque réel de conflits internationaux à propos des ressources naturelles telles que l'eau, à propos des réfugiés écologiques et de l'insécurité alimentaire. Pour s'adapter à un monde dont le climat change, les communautés pauvres et celles qui sont tributaires des ressources naturelles sont placées devant des choix difficiles. Plusieurs participants ont demandé des compensations pour les pays fortement touchés par les changements climatiques. En outre, il importe de mettre au point de nouvelles sources d'énergie de substitution.

### De quoi avons-nous besoin ?

- La recherche doit être fermement inscrite dans le processus d'élaboration des politiques. On a pu prendre connaissance de bons exemples d'intégration de la recherche dans les efforts de sensibilisation de projets d'adaptation dirigés par les communautés.
- Le rôle des instruments financiers et juridiques vis-à-vis de l'adaptation au changement doit être approfondi. Le cloisonnement des cadres politiques et juridiques gouvernementaux est considéré comme une entrave à l'action efficace. L'intégration des questions par l'élaboration d'un cadre commun, doté d'un objectif clair, est considérée comme un impératif.
- Nous devons renforcer le rôle des communautés locales, notamment en encourageant une participation active de groupes tels que les communautés autochtones et les femmes. En général, la participation de toutes les parties prenantes à la conception et à l'exécution des projets est la clé du succès. Les stratégies conçues pour faire face aux changements climatiques doivent correspondre aux conditions locales. Les stratégies qui réussissent pour certains ne conviennent pas forcément à tout le monde. Le partage équitable des avantages avec les communautés locales est essentiel.
- Il faut organiser plus de dialogues et plus d'ateliers pour informer et éduquer le public, assurer la formation et diffuser l'information.
- Malgré la complexité et les risques associés, le groupe a estimé qu'il fallait absolument donner une valeur économique aux biens et services de la biodiversité pour faire reconnaître cette valeur par les décideurs politiques.
- Les gouvernements peuvent reconnaître les valeurs multiples dans leurs rapports et leurs communications nationales aux conventions sur les changements climatiques et sur la diversité biologique et en tenant compte à la fois des questions de biodiversité et de climat dans les plans d'action nationaux.

### Solutions possibles

Les participants ont demandé un changement d'attitude et plus de créativité dans l'élaboration des plans. Il faut, en particulier, des instruments juridiques afin de coordonner les politiques conçues pour construire un avenir écologiquement et socialement durable.

Les projets à objectifs multiples – par exemple, les projets d'atténuation des changements climatiques et de conservation de la biodiversité – doivent surmonter des défis bien plus grands que les projets concernant un seul secteur. Il n'en reste pas moins qu'il y a tout à gagner avec de tels projets et qu'il faut saisir les occasions qu'ils nous offrent.

## SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

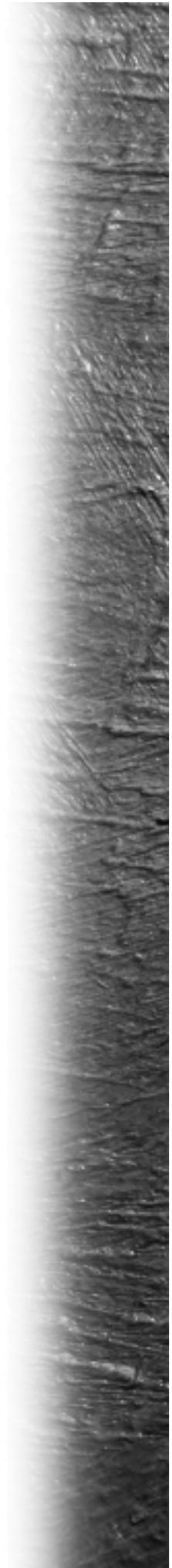
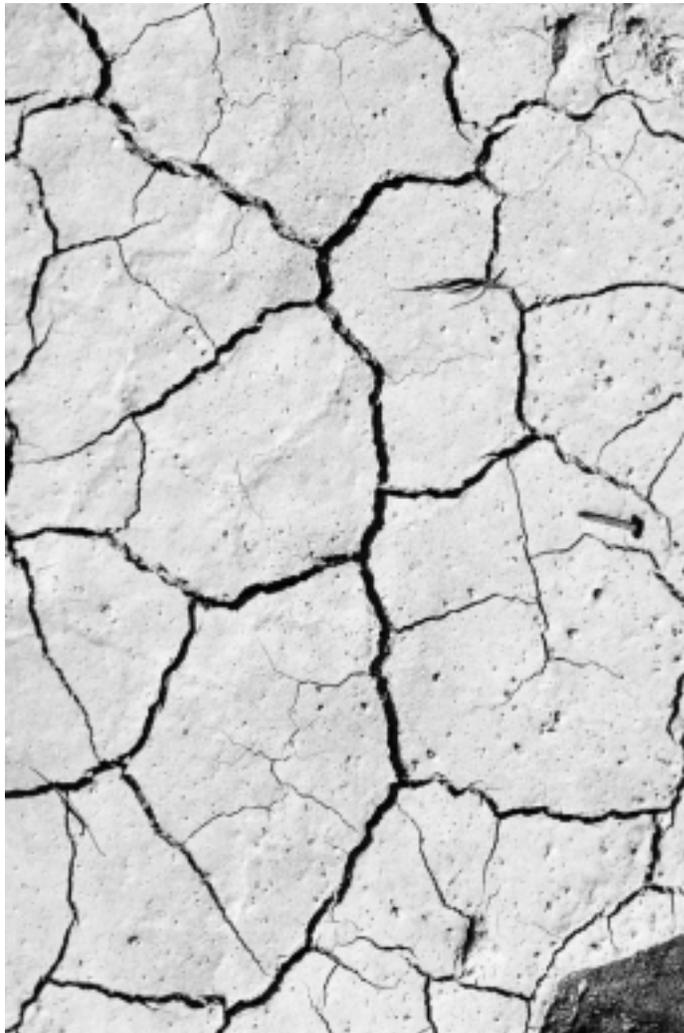
**A**licia Barcena et Javier Garcia Fernandez coprésident la plénière de clôture. Les participants entendent les conclusions des quatre ateliers. En outre, un représentant de l'Association des populations autochtones d'Argentine fait un bref exposé sur le rôle des traditions et des connaissances autochtones vis-à-vis de la protection de l'environnement. Il insiste sur la nécessité d'intégrer les points de vue de la communauté de la biodiversité sur la question des forêts et des changements d'affectation des terres dans le débat sur les changements climatiques. Il souligne enfin l'importance de l'éducation à l'environnement pour le public en général, si l'on veut améliorer la protection de l'environnement. Les déclarations sont adoptées et les coprésidents prononcent la clôture du Forum.





# TROISIÈME PARTIE

## Annexes







## ANNEXE 1

### **Déclaration de l'UICN-Union mondiale pour la nature sur la 11<sup>e</sup> session du Forum mondial sur la diversité biologique, présentée à la séance plénière de la 4<sup>e</sup> Conférence de Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

**M**adame la Présidente, Distingués délégués, Mesdames et Messieurs, je m'adresse à vous au nom de l'UICN, l'Union mondiale pour la nature, en ma qualité de Coordonnateur du Comité national argentin pour l'UICN. J'ai l'honneur de saluer notre Présidente, Yolanda Kakabadse, ministre de l'Environnement de l'Équateur et trois de nos Conseillers, Juan Mayr, ministre de l'Environnement de Colombie, Akiko Domoto, député à la Diète japonaise et notre chef de délégation, Alicia Barcena, Conseillère en chef au PNUD. J'ai le plaisir de vous présenter, aujourd'hui, le rapport du Forum mondial sur la diversité biologique. Le Forum mondial sur la diversité biologique, ou FMD, est une arène indépendante et stratégique où toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les communautés locales et autochtones, peuvent venir discuter et débattre d'importantes questions écologiques, économiques et sociales relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.

Du 6 au 8 novembre, plusieurs institutions dont le PNUE, le World Resources Institute, l'African Centre for Technology Studies, le Réseau Action Climat -Amérique latine, l'UNITAR, le Biodiversity Action Network, l'Indigenous Peoples Biodiversity Network et l'UICN ont parrainé la 11<sup>e</sup> session du Forum mondial sur la diversité biologique. Il s'agissait de la deuxième réunion du Forum consacrée au lien entre la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité

biologique, la première ayant eu lieu l'année dernière, à Kyoto, lors des négociations du Protocole de Kyoto.

Comme le stipule la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dans son article 2, les Parties sont invitées à résoudre le problème des changements climatiques en s'assurant que les écosystèmes et les sociétés ne sont pas menacés. Dans son article 4.1 (d), la Convention engage, en outre, les Parties à promouvoir la gestion durable, la conservation et le renforcement des puits et réservoirs de gaz à effet de serre. Ce sont ces puits et réservoirs, les forêts et les océans par exemple, qui sont les dépositaires d'une part essentielle de la diversité biologique mondiale.

À la présente session du FMD, 150 participants de 40 pays ont traité de quatre questions d'importance critique intéressant la communauté de la biodiversité, dans le cadre du programme relatif aux changements climatiques : les stratégies nationales, l'utilisation durable, les finances et les forêts.

À l'atelier consacré aux stratégies nationales, les participants ont pris note du nombre croissant d'accords multilatéraux sur l'environnement – la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur la lutte contre la désertification, la Convention de Ramsar et la Convention du patrimoine mondial n'en sont que quelques exemples. À cause de cette prolifération d'accords, le régime international de l'environnement est de plus en plus cloisonné et la capacité de planification et de mise en œuvre de nombreux pays s'en ressent. Les participants ont recommandé de considérer le régime international de l'environnement de manière plus intégrée et ont invité les pays à renforcer, au niveau national, la coordination et la synergie dans leurs efforts d'application des divers accords, notamment en retenant des mesures telles que la conservation des bassins versants qui permet, simultanément, d'atténuer les changements climatiques et d'empêcher l'appauvrissement de la biodiversité. Les participants au Forum ont aussi souligné que la prolifération des accords crée un risque, celui de voir les efforts déployés pour appliquer tel accord anéantir les objectifs de tel autre – par exemple le remplacement des écosystèmes forestiers indigènes par des plantations exotiques dans le but de séquestrer le carbone.

À l'atelier sur l'utilisation durable et les changements climatiques, la preuve a été apportée que des événements extrêmes récents, tels que les inondations du Bangladesh et de la Chine et la décoloration des coraux dans l'océan Indien et dans la mer des Caraïbes, ont entraîné un appauvrissement de la biodiversité et pourraient être le signe de l'évolution du climat. Les participants ont souligné que, pour s'adapter à un monde dont le climat change, les communautés pauvres et celles qui sont tributaires des ressources naturelles sont placées devant des choix

difficiles. Nous devons renforcer le rôle des communautés locales et promouvoir la participation active de groupes tels que les communautés autochtones et les femmes, au débat sur les changements climatiques. La participation pleine et entière de toutes les parties prenantes à la conception des stratégies et à l'action est la clé de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

Le rôle des incitations financières et économiques dans la promotion de la coordination des questions relevant des changements climatiques et de la biodiversité a également été discuté. Les participants ont reconnu que le Fonds pour l'environnement mondial avait un rôle important et clairement défini à jouer dans le financement de l'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention sur la diversité biologique. Le FEM pourrait, à leur avis, être en position idéale pour faire progresser le débat sur les moyens de mettre en œuvre les deux conventions de manière complémentaire. Le secteur privé a manifesté sa volonté de participer à l'application des objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la CDB mais à la condition que l'on fixe clairement les règles du jeu afin d'encourager la participation générale du secteur privé.

Lors de l'atelier sur les forêts et les changements climatiques, les participants ont reconnu que la destruction et la transformation des forêts et d'autres écosystèmes naturels à travers le monde contribuent considérablement à l'appauvrissement de la biodiversité et sont parmi les facteurs des changements climatiques. Les projets forestiers visant à atténuer les changements climatiques pourraient générer d'importants avantages sur le plan de la biodiversité et sur le plan socio-économique. Toutefois, cela n'est pas garanti. Si les projets forestiers ne sont pas conçus comme il convient, ils pourraient avoir des effets néfastes sur les forêts, sur d'autres écosystèmes naturels et d'autres communautés et sur le système climatique. Il est essentiel que la mise en œuvre des mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto ne porte, au moins, aucun tort à la conservation de la biodiversité.

Enfin, les participants à la 11<sup>e</sup> session du FMD ont souligné qu'il importe de redoubler d'efforts pour mieux inscrire les problèmes de la biodiversité dans le cadre du programme relatif aux changements climatiques. Ils ont estimé en particulier que, dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'intégrité écologique de la nature et le soutien aux sociétés qui en dépendent sont vitaux.

L'UICN - Union mondiale pour la nature, est une des plus anciennes organisations internationales de conservation du

monde. Elle a été créée en 1948 et la semaine dernière a célébré son 50<sup>e</sup> anniversaire sur les lieux de sa naissance, à Fontainebleau, en France. Dans le monde de la conservation, l'UICN est unique en ce qu'elle est une alliance entre 74 gouvernements, dont beaucoup sont représentés dans cette salle, 105 organismes publics et plus de 700 organisations non gouvernementales de 138 pays. Ensemble, les membres de l'UICN forment un réseau mondial de 900 institutions et de quelque 8 000 scientifiques et experts de six Commissions dans 139 pays. Nous avons pour mission d'influer sur les sociétés du monde entier, de les encourager et de les aider à conserver l'intégrité et la diversité de la nature et à faire en sorte que toute utilisation des ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.

Nos travaux ont montré que la question des changements climatiques est directement inscrite dans notre mission. Depuis le Sommet de la Terre de Rio, en 1992, nous avons progressé sûrement mais lentement. Le climat mondial reste très menacé et nous continuons d'être témoins d'une détérioration de la qualité de la vie et d'une dégradation de l'environnement dans bien des régions.

La pollution et des pratiques de gestion non durables menacent aujourd'hui des systèmes qui tissent la trame de la vie et dont dépend l'humanité. Les changements climatiques ajoutent un stress supplémentaire et loin d'être négligeable. Avec les changements climatiques, la disparition des espèces et des écosystèmes va probablement s'accélérer. Beaucoup d'espèces seront plus vulnérables et d'importants écosystèmes, tels que les zones humides et les récifs coralliens, pourraient bien disparaître çà et là. Les communautés qui luttent, aujourd'hui, pour améliorer leur subsistance, seront encore plus fragilisées. Les mesures prises pour protéger les espèces, les écosystèmes et les biens et services qu'ils procurent à la société pourraient être anéanties.

Les générations futures nous jugeront à notre manque d'audace dans la lutte mondiale contre les changements climatiques, contre l'appauvrissement de la biodiversité et contre la désertification. Si nous ne prenons pas un engagement plus ferme à résoudre ces problèmes d'envergure mondiale, nous léguerons à nos enfants et à nos petits-enfants un monde irrémédiablement appauvri. Nous pouvons l'éviter mais il faut, pour ce faire, un engagement international ferme et une action concertée.

Madame la Présidente, honorables délégués, nous nous réjouissons de collaborer avec votre Conférence des Parties dans les années qui viennent. Je vous sais gré de m'avoir donné l'occasion de m'adresser à vous. Merci.

**Fernando Ardura,**  
*Comité national argentin pour l'UICN*

## ANNEXE 2

### Liste des participants

#### Convocateurs :

- UICN – Union mondiale pour la nature
- World Resources Institute (WRI)
- African Centre for Technology Studies (ACTS)
- Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- Comité national argentin pour l'UICN
- Réseau Action Climat-Amérique latine
- Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
- Biodiversity Action Network (BIONET)
- Indigenous Peoples Biodiversity Network (IPBN)

#### M. Muhammad Abel

Environment Public Authority  
PO Box 34865  
73102 Koweït, Koweït  
Tél. : +965 482-1282  
Télé. : +965 482-0571

#### M. Timothy Afful-Koomson

World Resources Institute  
1709 New York Avenue, NW  
2006 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 638-6300  
Télé. : +1 202 638-0036  
Courriel :  
taffulko@emerald.tufts.edu

#### M. Anil Agarwal

Center for Science and Environment  
41, Tughlakabad Institutional Area  
New Delhi 110 062, Inde  
Tél. : +91 11 647-6401  
Télé. : +91 11 647-5879  
Courriel : cse@gn.apc.org

#### M. Martin Aguerre

Asociación Forestal Argentina  
Bme Mitre 1895 2C  
1039 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 375-6154  
Courriel : afoa@ssdmet.com.ar

#### M. Djoghla Ahmed

PNUE/FEM  
PO Box 30552, Nairobi, Kenya  
Tél. : +254 2 60-4165  
Télé. : +254 2 60-4041  
Courriel :  
ahmed.djoghla@unep.org

#### M. Gerardo Alatorre

Grupo de Estudios Ambientales  
Xalapa, Apdo postal 635  
Xalapa 91001, Veracruz, Mexique  
Tél. :/Télé. : +52 28 12-1041  
Courriel :  
gejalap@dino.coacade.uv.mx

#### Mme Marta Andelman

UICN – Membre CEC  
Fundación Conservación y Manejo  
Maipú 853 piso 3  
1006 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 311-2233  
Courriel : master@webar.com

#### M. Hutton G Archer

Fonds pour l'environnement mondial  
1818 H Street NW, Suite G6-150,  
20433 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 458-7117  
Télé. : +1 202 522-3240  
Courriel : harcher@worldbank.org  
http : www.gefweb.org

#### Mme Ivanna Bandura

Programa Jóvenes – SRNyDS  
Muñiz 1274  
1640 Martinez, Buenos Aires,  
Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 793-4348  
Courriel : ibandura@ucaing.edu.ar

#### M. Nestor Omar Barbaro

Prodia – SRNyDS  
Gallardo 190, PO Box 1908  
Buenos Aires, Argentine  
Courriel : barbaro@cnea.edu.ar

#### Mme Alicia Barcena

Conseillère UICN  
Cruz Verde 169  
04330 Mexico DF, Mexique  
Tél. : +525 549-1291  
Télé. : +525 202-9116  
Courriel : abarcena@rolac.unep.mx

#### M. William Barclay

Greenpeace International  
965 Mission St  
94103 San Francisco, É.-U.  
Tél. : +1 408 466-0421  
Télé. : +1 415 512-8699  
Courriel :  
bbarclay@sfo.greenpeace.org

#### M. Amanda Bertolotti Flebus

Président  
RED Informatica Ecologista  
Mascagni 2185 e/Dante y Albeniz  
1686 Hurlingham, Buenos Aires,  
Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 665-5986  
Courriel : amanda.rie@hotmail.co

#### M. Martin Borna

Programa Jóvenes – SRNyDS  
Forest Av 1601  
1430 Buenos Aires, Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 554-7752  
Courriel : m.e.bornao@ieee.org

#### Mme Elizabeth Bravo

Acción Ecológica – OILWATCH  
Alejandro de Valder N24-33  
PO Box 17-15-246C  
Quito, Équateur  
Tél. : +593 2 54-7516  
Télé. : +593 2 52-7583  
Courriel : ebravo@hoy.net

**M. John Brinkman**

World Conference on Religion  
Z Dartmouth Road  
11786 Shoreham, NY, E.-U.  
Tél.: +1 516 744-4513

**Mme Paige Brown**

World Resources Institute  
1709 New York Avenue, NW  
20006 Washington DC, E.-U.  
Tél.: +1 202 662-3068  
Télec.: +1 202 638-0036  
Courriel: paigeb@wri.org

**Mme Margo Burnham**

Noel Kempff Climate Action Project  
Manager, The Nature Conservancy  
1818 N. Lynn Street  
Arlington, VA 22209, É.-U.  
Tél.: +1 703 841-5372  
Télec.: +1 703 841-8440  
Courriel: mburnham@tnc.org

**Mme Gwenlyn Busby**

Comité Nacional Pro  
Defensa Flora y Fauna  
Hernando de Aguirre 61C  
Santiago, Chili  
Courriel:  
gbusby@panther.middlebury.edu

**M. Victor Canton**

Dirección Nacional  
de Medio Ambiente  
Rimcon 422 3e Piso  
Montevideo, Uruguay  
Tél.: +598 2 917-0616  
Télec.: +598 2 916-5132

**M. Pablo Cárdenas**

Fundación AMBIO  
859-1000 San Pedro, Costa Rica  
Courriel: fonombio@sol.racso.co.cr

**M. Kalipada Chatterjee**

Development Alternatives  
B-32 Tara Crescent  
Qutab Institutional Area  
110016 New Delhi, Inde  
Tél.: +91 11 696-7938  
Télec.: +91 11 686-6031  
Courriel: tara@sdalt.emet.in

**Mme Carolina Chauque**

AIRA, Balbastro 1790  
1406 Buenos Aires, Argentine  
Tél.: +54 1 452-6258  
Télec.: +54 1 459-21983

**M. Lorenzo Ciccarese**

Agence nationale de protection de  
l'environnement, Via Brancati 48  
PO Box 00144, Rome, Italie  
Tél.: +39 6 5007-2277  
Télec.: +39 6 5007-2313  
Courriel: ciccarese@anpa.it

**Mme Irma Clarke**

The Nature Conservancy  
10502 Joyceton Drive  
20774 Upper Marc Iboro, MD, É.-U.  
Tél.: +1 703 841-4187  
Télec.: +1 703 841-4880  
Courriel: iclark@tnc.org

**Mme Laurence Christen**

UICN – Division de coordination  
des politiques concernant  
la biodiversité  
Rue Mauverney 28  
1196 Gland, Suisse  
Tél.: +41 22 999-0281  
Télec.: +41 22 999-0025  
Courriel: lac@hq.iucn.org

**Mme Elizabeth Cook**

World Resources Institute  
1709 New York Ave, NW  
20006 Washington DC, É.-U.  
Tél.: +1 202 662-3488  
Télec.: +1 202 638-0036  
Courriel: lize@wri.org

**Mme Lilian Corra**

Fundación Proteger  
CC 550, 3000 Santa Fé, Argentine  
Tél.: +54 42 53-5339  
Télec.: +54 42 98-1745  
Courriel: aamaids@sattnik.com

**M. Phil Cottle**

Agricultural Risk Management  
St Mary's House  
42 Vicarage Crescent  
Londres SW11 3LD, R.-U.  
Tél.: +44 171 585-3023  
Télec.: +44 171 924-3667

**M. Horacio Crosio**

Secretaría de Recursos Naturales  
y Desarrollo Sostenible  
San Martín 459  
1004 Buenos Aires, Argentine  
Tél.: +54 1 348-8499  
Télec.: +54 1 348-8386  
Courriel: forestales@sernah.gov.ar

**M. Vetha Anbu Selvam Daniel**

Institute for Integrated Rural  
Development (IIRD)  
PO Box 562, Kanchan Nager,  
Nakshetrawadi, Aurangabad  
Maharashtra, 431 002 Inde  
Tél.: +91 240 33-2336  
Télec.: +91 240 32-2866  
Courriel: iirdind@bom4.vsnl.net.in

**M. Krishna Dulal Debnath**

Friends of the Earth Bangladesh  
Institute for Environment and  
Development Studies – IEDS  
5/12-15, Eastern View 50 DIT Ext  
Rd, GPO Box 3691, Dhaka,  
Bangladesh  
Tél.: +880 2 83-5394  
Télec.: +880 2 956-5506  
Courriel: gbs@dhaka.agni.com

**M. Sjaak de Ligt**

Face Foundation, PO Box 575  
6800 AN Arnhem, Pays-Bas  
Tél.: +31 26 372-1670  
Télec.: +31 26 372-1613  
Courriel: sjaak@facefoundation.nl

**M. Carlos de Paco**

Asociación Conservación  
de la Naturaleza (TNC)  
PO Box 835-1250  
Escazú, San José, Costa Rica  
Tél.:/Télec.: +506 220-2551  
Courriel: cdepaco@correo.co.cr

**M. Al-Rashidi Deyab**

Ministère des Affaires étrangères  
du Koweït  
PO Box 3 Safat, Koweït  
Tél.: +965 243-0685  
Télec.: +965 482-0571

**M. Elias Díaz-Peña**

Sobrevivencia, A.T. Paraguay  
1867, Isabel la Católica  
PO Box 1380, Asunción, Paraguay  
Tél.:/Télec. : +595 21 48-0182  
Courriel : survive@quanta.com.py

**Mme María Pía Di Nanno**

Programa Jóvenes – SRNyDS  
Dorrego 233, 9120 Puerto Madryn,  
Chubut, Argentine  
Tél. : +54 965 73-372

**Mme Cecilia Elizondo**

Programa Jóvenes SRNyDS  
Soler 3561  
1425 Buenos Aires, Argentine  
Tél.:/Télec. : +54 1 963-7908  
Courriel : juvenes@sernah.gov.ar

**Mme Marta Elisetch**

U.I.A. FACIF, San José 374  
Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 814-3047  
Courriel : elisetch@arnet.com.ar

**M. Paul Epstein**

Center for Health and the Global  
Environment, Harvard Medical  
School  
260 Longwood Ave  
02115 Boston, MA, É.-U.  
Tél. : +1 617 432-0493  
Télec. : +1 617 432-2595  
Courriel :  
pepstein@warren.med.harvard.edu  
http: www.med.harvard.edu/chge/

**M. Charles Eyre**

Eyre Mundy  
The Old Macihouse  
Uppel Clafford  
SP117AL Amdover, R.-U.  
Tél. : +44 264 33-5982  
Télec. : +44 264 33-6900  
Courriel : eyre@compuserve.com

**M. Eric Firstenberg**

Policy Associate  
Climate Change Programme  
The Nature Conservancy  
1818 N. Lynn Street  
Arlington, VA 22209, É.-U.  
Tél. : +1 703 841-5372  
Télec. : +1 703 841-8440  
Courriel : efir@tnc.org

**Mme Cathleen Fogel**

Université de Californie  
Env. Studies Dept.  
309 Alta Ave  
Santa Cruz, CA 95060, É.-U.  
Tél. : +1 408 466-0421  
Télec. : +1 831 459-4015  
Courriel : cafogel@cats.ucsc.edu

**M. Peter Frumhoff**

Union of Concerned Scientists  
Two Brattle Square  
Cambridge, MA 02238-9105, É.-U.  
Tél. : +1 617 547-5552  
Télec. : +1 617 864-9405  
Courriel : pfrumhoff@ucsusa.org

**Mme Ursula Fuentes**

WBGU German Advisory Council on  
Global Change, Secretariat at the  
Alfred-Wegener-Institute  
PO Box 120161  
27515 Bremerhaven, Allemagne  
Tél. : +49 471 483-1721  
Télec. : +49 471 483-1218  
Courriel : ufuentes@awi-  
bremerhaven.de

**M. Juan Javier Garcia Fernandez**

FUCEMA  
Pringles 10, piso 3  
1183 Buenos Aires, Argentine  
Tél.:/Télec. : +54 1 983-7949  
Courriel : javiergf@fucema.org.ar

**M. Ross Gelbspan**

WEMP, 247 Kent St  
Brookline, MA 02446, É.-U.  
Tél. : +1 617 738-5564  
Télec. : +1 617 738-0213  
Courriel : ross@world.std.com

**M. Lambert Gnapelet**

Premier Coordonnateur du Comité  
de la communication, ministère de  
l'Environnement  
Bangui, République Centrafricaine  
Tél. : +236 64-0001  
Télec. : +236 61-8044  
Courriel : ccnucc@intnet.cf

**Mme Beatriz Irene Goldstein**

Foro Buen Ayre /  
Université de Buenos Aires  
Thames 1762  
1414 Buenos Aires, Argentine  
Tél.:/Télec. : +54 1 831-4027  
Courriel : beagolds@filo.uba.ar

**M. José Luis Gonzalez**

Federación de Indígenas del Estado  
Bolívar-Venezuela  
Av. Bolívar – Qta. Devis n° 62  
Ciudad Bolívar, Estado Bolívar  
Venezuela  
Tél. : +58 85 25-730  
Télec. : +58 85 26-786  
Courriel : fieb@Tel.cel.net.ve

**M. Gustavo R. Gonzalez Acosta**

Fundación Ambiente y Recursos  
Naturales (FARN)  
Monroe 2142 – 1° B  
1428 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 788-4266  
Télec. : +54 1 787-5919  
Courriel : info@farn-sustentar.org

**M. Alvaro Gonzalez Gervasio**

World Rainforest Movement  
Instituto del Tercel Mundo  
Jackson 1136  
11200 Montevideo, Uruguay  
Tél. : +598 2 409-6162  
Télec. : +598 2 401-9222  
Courriel : alvarog@chasque.apc.org

**Mme Maria Elena Gonzalez**

Ambassade du Mexique  
Larrea 1250, Buenos Aires  
Argentine  
Tél. : +54 1 821-7170  
Télec. : +54 1 821-7172

**M. Jonathan Grant**

IPIECA, Monmouth House, 87-93  
Westborne Grove, W24UL Londres  
R.-U.  
Tél. : +44 171 221-2026  
Télé. : +44 171 229-4948  
Courriel : jgrant@ipieca.org  
http: www.ipieca.org

**M. Kevin Grose**

UNFCCC  
Martin-Luther Strasse 8  
PO Box 260 124  
53153 Bonn, Allemagne  
Tél. : +49 228 815-1528  
Télé. : +49 228 815-1999  
Courriel : kgrose@unfccc.de  
http: www.unfccc.de

**M. Rogelio Guanuco**

CMPI – CITI, Balbastro 1790  
1406 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 452-6258  
Télé. : +54 1 459-4983

**Mme Anne Hambleton**

CSDA, 1700 Connecticut Avenue,  
Suite 403, 20009 Washington DC,  
É.-U.  
Tél. : +1 202 588-0155  
Télé. : +1 202 588-0756  
Courriel : ahambleton@igc.org

**M. Anke Herold**

OEKO Institute  
Friedrichstr. 165  
10117 Berlin, Allemagne  
Tél. : +49 30 2016-5087  
Télé. : +49 30 2016-5088  
Courriel : herold@oeko.de

**M. Guttormsson Hjörlerfur**

Parlement islandais  
Espigerdi 4, 108 Reykjavik, Islande  
Tél. : +354 563-0500  
Télé. : +354 563-0780  
Courriel : hjorlg@althingi.is  
http: www.althingi.is/hjorlg

**M. Jakob Holst**

UICN-SUR, PO Box 17-17-626  
Quito, Équateur  
Tél. : +593 2 46-6622  
Télé. : +593 2 46-6624  
Courriel : jakob@uicnsur.satnet.net

**M. Kei Inami**

Biodiversity Network Japan  
422 Sangiin Giin Kaikan  
2-1-1 Nagato-cho, Chiyoda-ku  
100 Tokyo, Japon  
Tél. : +81 3 3508-8422  
Télé. : +81 3 3506-8085  
Courriel : Lei02546@nifty.ne.jp

**M. Francisco Ingouville**

San Martin 523  
Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +541 403-5885  
Télé. : +541 325-5407  
Courriel : fingouville@hotmail.com

**M. Mariano Jäger**

Elcano 3239  
1426 Buenos Aires, Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 552-6301  
Courriel : ics@inta.gov.ar

**M. Ruud Jansen**

UICN Botswana  
Private Bag 00300  
Gaborone, Botswana  
Tél. :+267 30-1584  
Télé. :+267 37-1584  
Courriel : iucn@info.bw

**M. Sitanon Jesdapipat**

Thailand Environment Institute  
210 Sukhumvit 64  
Bangchak Refinery 4  
Prakanong  
10260 Bangkok, Thaïlande  
Tél. : +662 742-9691  
Télé. : +662 742-969  
Courriel : sitanon@tei.or.th

**M. Guillermo Jimenez**

ONU DI, Wagramerstrasse  
PO Box 300  
1400 Vienne, Autriche  
Tél. : +43 1 2602-63612  
Télé. : +43 1 2602-66803  
Courriel : gjimenez@unido.org

**M. Andrés Hamilton Joseph**

Asoc. Civil Los Algarrobos  
25 de Mayo 376  
5178 La Cumbre, Cordoba,  
Argentine  
Tél. : +54 548 52-199  
Télé. : +54 548 51-756  
Courriel : acla@netsat.com.ar

**Mme Jacqueline Joseph**

ONG Los Algarrobos  
Argerich 1420  
1686 Hurlingham, Argentine

**M. Hermes Justiniano**

Fundación Amigos de la Naturaleza  
(FAN), Casilla 2241  
Santa Cruz, Bolivie  
Tél. : +591 2 3 32-9692  
Télé. : +591 2 3 32-9717  
Courriel : fan@fan.scbbs-bol.com

**Mme Suzi Kerr**

Resources for the Future  
1616 P. St, NW  
20036 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 328-5069  
Télé. : +1 202 939-3460  
Courriel : kerr@rff.org

**M. Jeremy Kranowitz**

World Resources Institute  
1709 New York Avenue, NW  
20006 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 662-2507  
Télé. : +1 202 737-1510  
Courriel : jeremyk@wri.org

**M. Stephen Kretzmann**

Project Underground  
1847 Berkeley Way  
74703 Berkeley, CA, É.-U.  
Tél. : +1 510 705-8982  
Télé. : +1 510 705-8983  
Courriel : steve@moles.org  
http: www.moles.org

**M. Andrei Laletin**

Amis des forêts de Sibérie  
Academgdrodok 28-13  
PO Box 26779  
660036 Krasnoyarsk, Russie  
Tél. :/Télé. : +7 3912 43-8837  
Courriel : andrei@public.ras.net.ru

**M. John Lanchbery**

The Royal Society for  
the Protection of Birds (RSPB),  
The Lodge, Sandy  
Bedfordshire SG19 2DL, R.-U.  
Tél. : +44 1767 68-0551 ext. 2275  
Télé. : +44 1767 69-2265  
Courriel :  
John.Lanchbery@birdlife.org.uk

**M. Rodel Lasco**

Environmental Forestry Programme  
(ENFOR), College of Forestry  
and Natural Resources, University  
of the Philippines College  
4031 Laguna, Philippines  
Tél. : +63 49 536-2342  
Télé. : +63 49 536-3206  
Courriel : rlasco@laguna.net

**M. Daniel A. Lashof**

Natural Resources Defense Council  
1200 New York Ave, NW  
Suite 400, Washington DC 20005  
Tél. : +1 202 289-6868  
Télé. : +1 202 289-1060  
Courriel : dlashof@nrdc.org

**Mme Marie-Sylvette Leclercq**

Assistante de M. J. Weber  
E.P. Rue Wiertz  
1047 Bruxelles, Belgique  
Tél. : +32 2 284-5141  
Télé. : +32 2 284-9141  
Courriel : leclercq@tcp.ip.lu

**M. K.R. Locklin**

ESCO, 727 15th St NW  
20005 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 783-4419  
Courriel : klocklin@eifgroup.com

**M. Fidel Lopez**

UNITAR, Équateur  
Tél. : +593 2 26-7916  
Courriel : fidel11@ibm.net

**M. Maurice Loustau-Lalanne**

Seychelles, Fairview, PO Box 445  
Mahé, Seychelles  
Tél. : +248 22-5505  
Télé. : +248 22-5131  
Courriel : maurice@seychelles.net

**Mme Simone Lovera**

Comité néerlandais pour l'UICN  
c/o Isabel la Catolica 1867  
Asunción, Paraguay  
Tél. : +595 21 42-3032  
Télé. : +595 21 48-0182  
Courriel : SLOvera@nciucn.nl

**M. Miguel Lovera Rivas**

Sobrevivencia  
Isabel la Catolica 1867  
Asunción, Paraguay  
Tél.:/Télé. : +595 21 48-0182  
Courriel : mhl@nciucn.nl

**M. Néstor Oscar Maceira**

Instituto Nacional de Tecnología  
Agropecuaria (INTA)/EEA San Luis  
CC 17, 5730 Villa Mercedes  
San Luis, Argentine  
Tél.:/Télé. : +54 657-22616  
Courriel : esanluis@inta.gov.ar

**Mme Victoria Maldonado**

The Nature Conservancy  
Av. Bilbao 691, Santiago, Chili  
Tél. : +56 2 251-0262  
Télé. : +56 2 251-8433  
Courriel : info@cofeff.mic.cl

**Mme Silvana Martin**

Fundación para la Conservación de  
Especies y del Medio Ambiente  
(FUCEMA), Alsina 912  
1088 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 334-1421  
Télé. : +54 1 334-3401  
Courriel : silvanam@fucema.org.ar

**Mme Celina Maria Matteri**

Museo Arg. Cs. Naturales "B.  
Rivadavia" e Instituto Nacional de  
Investigacisina 912  
Universidad Av. A. Gallardo 470  
1405 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 982-1561/6670  
Télé. : +54 1 982-4494/0306  
Courriel : cmatteri@muanbe.gov.ar

**M. Marcelo Mautone**

Président, Asociación para  
la Acción Climática, Gaboto  
1666/002  
CP 11200, Montevideo, Uruguay  
Tél. : +598 2 916-2498  
Télé. : +598 2 916-2495  
Courriel : aac@adinet.com.uy

**Mme Merylyn McKenzie Hedger**

Environmental Change Unit  
University of Oxford  
1a Mansfield Road  
Oxford OX1 3TB, R.-U.  
Tél. : +44 1865 28-1193  
Télé. : +44 1865 28-1181  
Courriel :  
merylyn.hedger@ecu.ox.ac.uk

**M. Tekleab Mesgheng**

Ministère du Territoire, de l'Eau  
et de l'Environnement  
Asmara, Érythrée  
Tél. : +291 1 12-0311  
Télé. : +291 1 12-6065

**M. Luis Mesia**

Senado de la República Mexico  
Reforma 10 piso 11 Desp. 9  
06030 Mexico D.F., Mexique  
Tél. : +52 5 1 40-3093  
Télé. : +52 5 1 40-3526

**M. Douglas Meyer**

The Nature Conservancy  
1818 N. Lynn Street  
Arlington, VA 22209, É.-U.  
Tél. : +1 703 841-8743  
Courriel : douglas-meyer@tnc.org

**Mme Christine Milne**

Australian Conservation  
Foundation  
c/46 Silwood Ave.  
7018 Howrah, TAS, Australie  
Tél. : +61 362 44-7540  
Télé. : +61 362 44-8386  
Courriel : cmilne@netspace.net.au

**Mme Myra Moeka'a**

Ministère des Affaires étrangères  
PO Box 105  
Raratonga, Îles Cook  
Tél. : +682 29-347  
Télé. : +682 21-247  
Courriel :  
legaladv@foraffairs.gov.ck

**M. Kalemami J. Mulongoy**

Académie internationale  
de l'environnement  
4, chemin de Conches  
1231 Genève, Suisse  
Tél. : +41 22 702-1867  
Télé. : +41 22 702-1899  
Courriel :  
kalemami.Mulongoy@iac.org  
http: www.iac.org

**M. Justin Mundy**

Agricultural Risk Management  
42, Vicarage Crescent  
SW11 Londres, R.-U.  
Tél. : +44 171 585-3023

**M. Stephen Mutimba**

African Centre for Technology  
Studies  
PO Box 45917, Nairobi, Kenya  
Tél. : +254 2 52-1450  
Télé. : +254 2 57-3002  
Courriel : matumbo@hotmail.com

**M. Todd Ngara**

Zimbabwe Government, Bag 553  
Causeway, Harare, Zimbabwe  
Tél. : +263 4 75-7432  
Télé. : +263 4 75-7431  
Courriel :  
climate@harare.iafrica.com

**M. Victor Nomberto**

CEDDRE, Victor Brawl 141  
Lima 13, Pérou  
Tél. /Télé. : +51 1 224-0124  
Courriel :  
redmil@viaexpresa.com.pe

**M. Lambert Okrah**

The Institute of Cultural Affairs  
PO Box 02060, OSU  
Accra, Ghana  
Tél. /Télé. : +233 21 22-4167  
Courriel : icagh@ghana.com

**M. Jacob Olander**

The Nature Conservancy  
PO Box 17-17-1501  
Quito, Équateur  
Tél. : +593 2 55-8763  
Télé. : +593 2 52-2693  
Courriel : jolander@ecnet.ec

**M. Brett Orlando**

UICN – États-Unis  
1630 Connecticut Ave, NW  
3rd Floor, Washington DC, 20009  
É.-U.  
Tél. : +1 202 387-4826  
Télé. : +1 202 387-4823  
Courriel : borlando@iucn.org

**Mme Yolanda Ortiz**

CAMBIAR  
Marcelo T. de Alvear 1261 3e 41  
Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 816-1241  
Télé. : +54 1 784-2427  
Courriel : cambiar@ssdnet.com.ar

**M. Vincent Otto**

African Center for Technology  
Studies (ACTS), PO Box 45917  
Nairobi, Kenya  
Tél. : +254 2 52-1450  
Télé. : +254 2 57-3002  
Courriel : v\_otto@hotmail.com

**M. Charles Oyaya**

African Center for Technology  
Studies (ACTS), PO Box 45917  
Nairobi, Kenya  
Tél. : +254 2 52-1450  
Télé. : +254 2 57-3002  
Courriel : acts@form-net.com

**M. Jose Luis Panigatti**

INTA – Coordonnateur  
du Programme de recherche  
en science des sols  
Villa Udaondo, Castel 1712  
Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 621-1448  
Télé. : +54 1 481-1688  
Courriel : panigat@inta.gov.ar

**M. Rolph Payet**

Ministère de l'Industrie et des  
Affaires internationales, Victoria  
677  
Victoria, Mahé, Seychelles  
Tél. : +248 22-5060  
Télé. : +248 22-5086  
Courriel : rolphap@seychelles.net

**M. Yeshey Penjor**

National Environment Commission  
Thimphu  
PO Box 466  
Thimpu, Bhoutan  
Tél. : +975 2 23-384  
Télé. : +975 2 23-385

**M. Ignacio Coike Prafil**

Coordinador del Parlamento  
Mapuche  
Cuba 2986 2p. dpto "D"  
1429 Buenos Aires, Argentine  
Tél. /Télé. : +54 1 703-3578  
Courriel : coike@yahoo.com

**M. Terry Pritchett**

General Motors  
3044 W. Grand Blvd  
PO Box 482-115-255  
48202 Detroit, MICH, É.-U.  
Tél. : +1 313 556-7566  
Télé. : +1 313 556-9003  
Courriel :  
Inusgmb.fzmxq@gmeds.com

**M. Gao Pronove**

Administrateur du Programme sur  
les changements climatiques  
Institut des Nations Unies pour la  
formation et la recherche (UNITAR)  
Palais des Nations  
1211 Genève 10, Suisse  
Tél. : +41 22 788-1417  
Télé. : +41 22 733-1383  
Courriel : gao@unitar.org

**M. Guillermo Puccio**

Fundación Conservación y Manejo  
Maipú 853, P. 3  
1006 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 312-6922  
Télé. : +54 1 312-6878  
Courriel : master@webar.com

**Mme Marina Ratchford**

AAAS  
1200 New York Avenue  
20005 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 326-6490  
Télé. : +1 202 289-4958  
Courriel : mratchfo@aaas.org

**M. Oscar Rivas**

Sobrevivencia  
Isabel La Católica 1867  
PO Box 1380  
Asunción, Paraguay  
Tél. :/Télé. : +595 21 48-0182  
Courriel : survive@quanta.com.py

**Mme Maria Fernanda Rodriguez**

Fundación Conservation  
Management  
Ramón L. Falcón 2762 3A  
1406 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 611-1865

**Mme Anna Petra Roge**

Grupo Ecologico Cabayi Chatia  
España 861  
3190 La Paz, Entre Rios, Argentine  
Tél. : +54 4 372-2119  
Télé. : +54 4 372-2190  
Courriel : petra@cabledosse.com.ar

**M. Rodolfo Roldan**

Legislatura de la Ciudad  
de Buenos Aires  
Soler 3561- 2 H  
1825 Buenos Aires, Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 963-7908  
Courriel : rroldan@siscor.bibnal.edu.ar

**M. Clayton Rubec**

Environnement Canada  
Ottawa KIA0H3, Ontario, Canada  
Tél. : +1 819 953-0485  
Télé. : +1 819 994-4445  
Courriel : clay.rubec@er.gc.ca

**M. Fernando Rumiano**

Dirrección Nacional des.  
Sustantable  
San Martín  
1004 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 348-8485  
Télé. : +54 1 348-8486

**M. Alberto Salas**

UICN ORMA  
Apartado Postal 0146-2150  
Moravia, San José, Costa Rica  
Tél. : +506 236-2733  
Télé. : +506 240-9934  
Courriel :  
alberto.salas@orma.iucn.org

**Mme Maria Cristina Saucedo**

Secretaria Ciencia y Tecnología  
Cordoba 831, 4 Piso  
Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 313-1477  
Télé. : +54 1 922-3647  
Courriel :  
msaucede@charao.agro.uba.ar

**Mme Susanne Schmidt**

PNUD  
304 E 45th St., Room 10116  
10017 New York, NY, É.-U.  
Tél. : +1 212 906-6058  
Télé. : +1 212 906-6973  
Courriel :  
susanne-schmidt@undp.org

**Mme Micaela Andrea Segovia**

Programa Jóvenes SRNyDS  
Malnatti 1072  
1663 San Miguel, Buenos Aires  
Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 664-9610  
Courriel :  
micaela@siscor.bibnal.edu.ar

**Mme Jennifer Sekula**

UICN  
St-Antoine Ouest 300  
Montréal, Québec, Canada  
Tél. : +1 514 287-9704  
Courriel : jsekula@iucn.ca

**M. Wright Shannon**

Rainforest Action Network  
221 Pine Street 500  
94104 San Francisco, CA, É.-U.  
Tél. : +1 415 398-4404  
Télé. : +1 415 398-2732  
Courriel : amazonia@ran.org  
http : www.ran.org

**M. Richard Sherman**

Environmental Justice Networking  
Forum, PO Box 30684  
Braamfontein  
2017 Johannesburg, Gauteng  
Afrique du Sud  
Tél. : +27 11 403-7666  
Télé. : +27 11 403-7563  
Courriel : rsherman@gem.org.za  
http : oneworld.org/gem

**M. Günter Siegel**

Ministère fédéral de l'Agriculture  
et des Forêts  
Ferdinandstrasse 4  
1020 Vienne, Autriche  
Tél. : +43 1 21323-7504  
Télé. : +43 1 21323-7216  
Courriel : guenter.siegel@bulf.gv.at

**Mme Virginia Solari**

Programa Jóvenes SRNyDS  
Gral. Rodríguez 2248  
1824 Lanús, Buenos Aires,  
Argentine  
Tél. :/Télé. : +54 1 249-8676  
Courriel : jovenes@sernah.gov.ar

**M. Victor Sosa**

Secretaria de Medio Ambiente,  
Mexico  
Nicolas Juan 968-501  
PO Box 03100  
Mexico DF, Mexique  
Tél. : +52 5 75-8877

**M. Gustavo Suarez de Freitas**

Pro Naturaleza  
Apartado 18-1393  
Lima, Pérou  
Tél. : +51 14 41-3800  
Télé. : +51 14 41-2151  
Courriel :  
fpcn@mail.cosapidata.com.pe

**M. Robert Swart**

IPCC  
PO Box 1  
3768XN Bilthoven,  
Pays-Bas  
Tél. : +31 30 274-3026  
Télec. : +31 30 274-4464  
Courriel : rob.swart@rivm.nl

**M. Byron Swift**

Environmental Law Institute  
1616 P Street, NW  
20036 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 939-3808  
Courriel : swift@eli.org

**M. Richard Sykes**

Shell International, Carel van  
Bylandtlaan 16, Postbus 162  
2501 AN La Haye  
Pays-Bas  
Tél. : +31 70 377-1900  
Télec. : +31 70 377-3797  
Courriel :  
Richard.M.Sykes@SI.shell.com

**M. Martin Thren**

CIEFAP/GTZ, Ruta 258, CC 14  
9200 Esquel, RA, Chubut,  
Argentine  
Tél. /Télec. : +54 1 945 56-126

**Mme Maria Elena Torresi**

Fundación Ecológica  
por Una Vida Mejor,  
Italia 154  
1832 Lomas de Zampra  
Buenos Aires, Argentine  
Tél. /Télec. : +54 1 244-1128

**M. Mark Trexler**

Trexler and Associates, Inc.  
1131 S.E. River Forest Road  
Portland, OR 97267, É.-U.  
Tél. : +1 503 786-0559  
Télec. : +1 503 786-9859  
Courriel : taa@teleport.com

**M. Ted Trzyna**

California Institute  
of Public Affairs  
PO Box 189040  
95818 Sacramento, Californie, É.-U.  
Tél. : +1 916 442-2472  
Télec. : +1 916 442-2478  
Courriel : cipa@igc.org

**Mme Marydelene Vasquez**

Programme for Belize  
2, South Park St  
Belize City, Belize  
Tél. : +501 2 75-616  
Télec. : +501 2 75-635  
Courriel : pfbel@btl.net

**M. Victor Vera**

Fundacion Moises Bertoni  
Casilla de Correos 714  
Asunción, Paraguay  
Tél. : +595 21 60-8740  
Télec. : +595 21 60-8741  
Courriel : moisas@pla.nat.py

**M. Hans J.H. Verolme**

BIONET, 3210 Kingle Road NW  
20008 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 547-8902  
Télec. : +1 202 265-0222  
Courriel : bionet@igc.org

**M. Hans Verweij**

Face Foundation, PO Box 575  
6800 AN Arnhem, Pays-Bas  
Tél. : +31 26 372-1670  
Télec. : +31 26 372-1613  
Courriel :  
hverweij@facefoundation.nl

**M. Jup Weber**

Parlement européen, 7 An Hierber  
L6195 Amber, Luxembourg  
Tél. : +352 78-0607  
Télec. : +352 78-9870  
Courriel : weber@tcp.ip.lu

**M. Thomas Welt**

Délégation du Canada  
3415, Somerset  
H4k1R7 St-Laurent, Canada  
Tél. : +1 514 331-2453  
Télec. : +1 514 331-8228  
Courriel : thwelt@ibm.net

**M. Robert Williamme**

ONUUDI, PO Box 400  
Vienne, Autriche  
Tél. : +431 26026-3456  
Courriel : rwilliams@unido.org

**M. Simon Worthington**

British Petroleum, 1 Finsbury Circus  
Londres, R.-U.  
Tél. : +44 171 496-4951  
Courriel : worthis@bp.com

**Mme Natalia Gimena Yocco**

FARM, Vidal 575  
1864 Buenos Aires  
Argentine  
Tél. : +54 1 225 21 875

**M. Dana Younger**

Société financière internationale  
2121 Pennsylvania Avenue NW  
PO Box F9K-148  
20433 Washington DC, É.-U.  
Tél. : +1 202 473-4779  
Télec. : +1 202 474-4349  
Courriel : dyounger@ifc.org  
http : www.ifc.org

**M. Gabino Zambrano**

Asociación Indígena  
de la República  
Argentina (AIRA), Balbastro  
1406 Buenos Aires, Argentine  
Tél. : +54 1 653-8325  
Télec. : +54 1 459-4583

**M. Hamdallah Zedan**

Secrétariat de la Convention  
sur la diversité biologique  
393 rue St-Jacques  
Montréal, Canada  
Tél. : +1 514 287-7002  
Télec. : +1 514 288-0983

Le Forum mondial sur la diversité biologique (FMD) a été conçu en 1992 par les coauteurs de la Stratégie mondiale de la biodiversité, le World Resources Institute, l'UICN-Union mondiale pour la nature et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Le Forum a pour mission de favoriser l'expansion et l'application de la Convention sur la diversité biologique (CDB) ainsi que des autres instruments relatifs à la biodiversité, aux niveaux international, régional et national.

La Onzième Session du Forum mondial sur la diversité biologique s'est déroulée à Buenos Aires, Argentine, à l'occasion de la Quatrième Réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en novembre 1998. Elle avait pour objectif d'explorer la synergie entre cette convention et la Convention sur la diversité biologique. Quatre thèmes ont été choisis pour le Forum: 1) Les forêts dans le contexte des changements climatiques; 2) Diversité biologique, changements climatiques et finances; 3) Coordonner les stratégies et plans d'action nationaux; et 4) Utilisation durable et changements climatiques.

Après deux jours de débats, les participants ont conclu qu'il importe de tenir compte des objectifs de conservation des écosystèmes et d'utilisation durable et équitable des ressources naturelles dans la lutte contre les changements climatiques. Depuis le Forum, un réseau formé de gouvernements, d'ONG, d'institutions internationales et de représentants du secteur privé a été mis en place dans le but de donner un rôle principal aux préoccupations écologiques et sociales sur la scène des changements climatiques et de la biodiversité. La première partie du présent rapport examine les liens qui unissent les changements climatiques et la diversité biologique et résume les débats et les questions qui ont émergé du Forum. La deuxième partie est un résumé *in extenso* des exposés et des débats des quatre ateliers ainsi que des plénières d'inauguration et de clôture.

*Publié avec l'aide financière de la Fondation MacArthur, de la Direction du développement et de la coopération (DDC, Suisse), de l'UICN-Union mondiale pour la nature et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.*

UICN – Union mondiale pour la nature  
Bureau de Washington  
1630 Connecticut Ave, NW 3rd Floor  
Washington DC 20009 États-Unis  
Courriel: [postmaster@iucn.org](mailto:postmaster@iucn.org)  
Site Web: <http://www.iucn.org>

UICN – Union mondiale pour la nature  
Division de coordination des politiques concernant la biodiversité  
28, rue Mauverney 1196 Gland, Suisse  
Courriel: [gbf@iucn.org](mailto:gbf@iucn.org)  
Web FMD: <http://gbf.ch>